

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil municipal dûment convoqué le dix-huit avril deux mille quatorze, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,
M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. JULIE, M. BOUMEDJANE,
Mme CERRIGONE, M. AMRANE, M. KAMATE, Mme LEMARCHAND,
Mme PEPE, Mme COMAYRAS, M. DRINE, Mme VIOLET, Adjoints au Maire,
M. PERRIER (à partir de 19h35), M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO,
M. VILTART, Mme BOUR, Mme HERSEMEULE, Mme ROUSSIERE,
Mme GOURSONNET, M. HITACHE, M. MUSQUET, M. VAZ, Mme HAMIDI (à
partir de 19h), M. CARRE, Mme SURENDIRAN, Mme SEGURA, M. RAMOS,
Mme BUFFET, M. BRAMY, Mme DELMAS, M. BARRES, M. MIGNOT,
Mme TANSERI, Mme MOHANANDAN, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mme KHALI, Conseillère Municipale, procuration à M. MUSQUET,
Mme GONCALVES, Conseillère Municipale, procuration à M. RANQUET,
M. SOUBEN, Conseiller Municipal, procuration à Mme DELMAS,
M. GAY, Conseiller Municipal, procuration à M. BRAMY,
Mme MEKDEM, Conseillère Municipale, procuration à Mme MOHANANDAN.

ABSENTES : Mme DELMOTTE, Conseillère Municipale,
Mme CAN, Conseillère Municipale.

ASSISTAIT A LA SEANCE : M. FERRIER Yves, Directeur Général des Services.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme SEGURA, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs, je vous propose d'ouvrir ce Conseil municipal du 24 avril. Le quorum étant atteint, je vous propose donc d'ouvrir cette séance.

ELECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il est donc procédé à la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Mme Angela SEGURA ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez devant vous un document précisant les décisions prises par délégation en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la période du 24 février au 21 mars. Ce sont des décisions prises par le Maire de la majorité précédente.

N°	DATE	OBJET
21	24.02.14	Marché passé en procédure adaptée concernant la gestion stratégique de la dette communale pour les années 2014, 2015 et 2016.
22	24.02.14	Marché passé en procédure adaptée pour les équipements de vidéosurveillance et de contrôle d'accès et la mise en peinture d'un parking public souterrain d'environ 70 places.
23	24.02.14	Avenant n°1 au marché d'entretien des chaudières et des canalisations d'eau chaude.
24	05.03.14	Clôture de la régie d'avances relative au programme de coopération avec la ville de Beni-Douala(Algérie).
63	10.03.14	Régie de recettes du cinéma municipal Louis Daquin. Augmentation du fonds de caisse.
64	12.03.14	Marché passé en procédure adaptée pour l'entretien des portes, portails et barrières automatiques ou semi-automatiques. Année 2014/2015.

65	14.03.14	Appel d'offres ouvert pour la collecte et le traitement des déchets issus des activités municipales - Années 2014/2015.
66	18.03.14	Marché passé en procédure adaptée pour l'élagage des arbres d'alignement sur voirie, dans les écoles et le parc Jacques Duclos. Année 2014.
67	18.03.14	Marché passé en procédure adaptée concernant les travaux d'abattage, de dessouchage et de dévitalisation au titre des années 2013 et 2014.
68	21.03.14	Marché passé en procédure adaptée pour les travaux de réfection des peintures dans les bâtiments communaux et scolaires - Année 2014.

.1 DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce mémoire a été présenté lors du Conseil municipal du 17 avril, il est vrai que j'avais lu un certain nombre de modifications, qui apportaient un peu de souplesse et un peu de rigueur mais qui n'engageait pas l'esprit, me semble-t-il. L'opposition municipale nous a signalé qu'effectivement nous aurions pu proposer le document construit, plutôt que de lire les amendements. C'est fait aujourd'hui, j'ai tenu compte de ce qui m'a été dit. Donc, je vous propose aujourd'hui de voter cette délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article cité précédemment.

M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Une première question, que devient la délibération de la semaine dernière ?

(réponse donnée hors micro).

M. DIDIER MIGNOT :

La délibération est donc annulée. Je m'en doutais un peu, raison pour laquelle j'avais demandé le report d'une semaine.

Quelques mots de commentaires, car nous avons –et je m'en réjouis– eu le temps d'examiner ce document qu'il était effectivement impossible de regarder attentivement dans la manière dont il avait été présenté la semaine dernière. Nous nous réjouissons que vous soyez revenu à la proposition que nous vous avons formulée la semaine dernière de présenter ce mémoire aujourd'hui.

Il est évident qu'il est parfaitement opportun, légitime et normal (comme c'est le cas dans toutes les villes de France et quels que soient les maires) que le maire ait une capacité de souplesse, de fluidité (terme que vous avez employé la semaine dernière et que je partage) pour pouvoir prendre des décisions sans nécessairement convoquer le Conseil municipal qui se réunit tous les mois. Parfois, des décisions urgentes méritent d'être prises et il faut que vous puissiez le faire. Là-dessus, il n'y a pas de soucis.

Je ferai quelques remarques, la première étant une remarque de forme sur la présentation du document. Vous exposez de manière très exhaustive les détails des pouvoirs qui vont vous être confiés alors que les textes précédents étaient très génériques sur ces questions. Cela comporte un risque, car si vous avez oublié quelque chose dans cette exhaustivité, vous pourriez être mis en difficulté. C'est juste une remarque de forme, mais cela étant, il est préférable dans ce type de texte rester générique, car si quelque chose est oublié, qu'advient-il si vous faites l'objet d'un recours sur une décision ?

L'autre remarque porte plus sur le fond, et elle est plus lourde en termes de conséquences, concernant le pouvoir que vous vous arrosez d'augmenter sans délibération du Conseil municipal de 20% les tarifs municipaux (et non plus de 10%). Cela nous pose un problème. Il est normal que vous puissiez, comme je le faisais moi-même, délibérer, prendre une décision concernant 10% d'augmentation des tarifs. 20%, cela nous semble excessif et par conséquent, nous ne sommes pas favorables à cette disposition.

De même, puisque vous aviez fait cette remarque la semaine dernière, vous ne compreniez pas pourquoi on envisageait une indemnisation possible de 77 000 € et vous proposiez de revenir à 10 000 €. Je dois préciser que c'est une disposition historique qui découle notamment des événements de novembre 2005 et c'était une disposition de protection des particuliers. Lors d'événements exceptionnels, comme nous les avons connus, les assurances ne couvrent pas systématiquement les dommages. Je souhaite évidemment que nous ne soyons pas confrontés à ce type de problèmes.

Je précise que cette disposition de 77 000 €, en regard avec les assurances, était destinée à ce que la Ville puisse indemniser les particuliers en attendant que nous puissions nous retourner contre les assurances.

Telle est la philosophie des textes, tels qu'ils avaient été proposés.

La délégation à l'ensemble des adjoints est assez inhabituelle, c'est votre choix. Cela peut prêter à confusion parfois, mais cela vous regarde dans la gestion de votre équipe.

Pour toutes ces raisons, nous ne sommes pas favorables à l'adoption de ce texte, et nous allons donc voter contre.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est bien noté, M. MIGNOT. C'est un choix effectivement de préciser, je pense que c'était plus fluide.

Quant à la délégation à la totalité des adjoints, en cas de vacances des élus, on prend dans l'ordre de la liste, ce qui me paraissait normal pour ne pas ralentir une procédure. C'est une question de forme qui n'engage pas le document en lui-même.

Donc, je propose de passer au vote de ce mémoire.

Le Conseil municipal, à la majorité,

➤ DELEGUE à Monsieur le Maire, pour toute la durée de son mandat, l'ensemble des compétences prévues à l'article L.2122-22 du C.G.C.T., comme suit :

- 1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° Fixer, dans la limite d'augmentation annuelle moyenne des tarifs de 20%, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° Procéder, dans la limite des inscriptions budgétaires, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, qu'il s'agisse d'emprunts à court, moyen ou long terme, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :
 - la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires,
 - des droits de tirages, échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou consolidation,
 - la possibilité d'allonger la durée du prêt,
 - la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
 - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement, notamment par remboursement anticipé ;

Le maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-précédemment énumérées ;

Cette délégation consentie en application de l'article L.2122-22 - 3°) du C.G.C.T. prendra fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal ;

- 4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; les marchés publics, accords-cadres et leurs avenants qui sont soumis à raison de leurs montants définis par décret au contrôle de légalité, en dernier lieu le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 fixant le montant à 207 000 euros HT, feront l'objet, dès lors qu'ils dépassent ce seuil, et pour en faciliter l'exercice, d'une décision formalisée du maire ;
- 5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- 8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 13° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite d'un plafond financier fixé à 900 000 euros par acquisition, en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du présent code (mise en œuvre d'un projet d'urbanisme, d'une politique locale de l'habitat ; organisation du maintien, de l'extension, de l'accueil des activités économiques ; réalisation des équipements collectifs ; lutte contre l'insalubrité ; opération de renouvellement urbain ; sauvegarde ou mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et des espaces naturels) ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de telles actions ou opérations ;
- 16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en première instance comme en appel ou en cassation, devant les juridictions suivantes, dans les matières intéressant la commune pendant toute la durée du mandat :
- saisine, défense et représentation devant les trois degrés de juridictions de l'ordre administratif (Tribunal Administratif, Cour Administrative d'Appel, Conseil d'Etat) quelles que soient les procédures administratives contentieuses, y compris les procédures d'urgence (référés), les contentieux de l'annulation, les contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle ou de responsabilité administrative, le contentieux répressif, dans le cadre des contraventions de voirie ;
 - saisine, défense et représentation devant les juridictions civiles et pénales (Tribunal d'Instance, de Grande Instance, Cour d'Appel et Cour de Cassation) notamment pour se constituer partie civile, ou en défense quelles que soient les procédures contentieuses, y compris les procédures d'urgence (référés) ;
 - saisine du Conseil Constitutionnel dans le cadre de question prioritaire de constitutionnalité ;

Désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de la commune soit pour toute affaire la concernant soit de façon particulière pour une affaire déterminée ainsi qu'il le sera précisé dans chaque circonstance ;

- 17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros par sinistre ;
 - 18° Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
 - 19° Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
 - 20° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 10 millions d'euros par an ;
 - 21° Exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme dans la limite de 500 000 euros par acquisition ;
 - 22° Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ;
 - 23° Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
 - 24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- DIT que la présente délégation, qui ne saurait excéder la durée du mandat, subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.
 - AUTORISE que la présente délégation soit exercée, en cas d'absence ou d'empêchement du maire, par l'adjoint au maire suppléant, dans l'ordre des nominations, conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales.

.2 CRÉATION DE CONSEILS DE QUARTIER
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez la carte avec la délimitation des quartiers. La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a introduit ces novations au Code des collectivités territoriales. La majorité précédente n'avait pas souhaité créer ces comités de quartier, mais des CVV. C'était un choix que nous avons respecté.

Nous avons souhaité, à travers cette création de conseils de quartier, optimiser l'action municipale et permettre de prendre un certain nombre de décisions au plus près de la population pour plus d'efficacité. Donc, je vous propose de mettre au vote cette création des conseils de quartier.

Il s'agit bien de diviser la Ville en quatre quartiers, ce qui amènera à la création de trois postes de maire-adjoint de quartier, le quatrième revenant à M. GALIOTTO qui verra sa délégation étendue à cette responsabilité supplémentaire.

On me signale que j'ai omis de mentionner les procurations, ce que je vais faire après que vous ayez pris la parole.

Y a-t-il des réactions ? Mme DELMAS.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

J'avais trois questions : pouvez-vous nous préciser s'il s'agit de réunions publiques ? Les désignations respecteraient-elles la parité femmes/hommes ? Pourrions-nous avoir la liste des personnes désignées comme conseillers de quartier ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Concernant la dernière question, oui, bien évidemment. Nous précisons le règlement, les délégués de quartier auront à constituer un conseil qui ne devra pas excéder 26 personnes. Nous tenons bien sûr à respecter la parité. Il y aura des réunions publiques, des phases de réflexion au sein de ce conseil donneront lieu à des réunions publiques avec la population.

M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Plusieurs remarques sur ce mémoire et également des questions, il nous semble nécessaire d'éclaircir les points notamment du fonctionnement et de l'annexe de ce mémoire.

Une remarque qui tient à la mandature précédente, c'est donc la fin et l'arrêt des conseils de ville et de voisinage, qui seront remplacés, comme mentionné dans la note, par les conseils de quartier.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

En réalité, on les perpétue sous une autre forme.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas tout à fait la même chose, et c'est là où le bât blesse, les membres des conseils de ville et de voisinage n'étaient pas désignés par le Maire. Aujourd'hui, en lisant l'annexe, les 26 membres au maximum de ces conseils de quartier sont uniquement désignés par vous, ce qui pose un problème démocratique. J'aurais des questions à poser sur ce sujet-là ensuite.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce qui n'exclut pas la pluralité.

M. DIDIER MIGNOT :

Je sais bien que nos conseils de ville et de voisinage n'étaient pas parfaits, parce que la démocratie n'est pas un exercice spontané, c'est quelque chose de difficile, qui se travaille et qui se cultive, mais nous avons dans ces conseils de ville et de voisinage d'abord une appellation « ville et voisinage », ce qui avait du sens, puisqu'il y avait à la fois la dimension du quartier et de la proximité immédiate du lieu où l'on vit, mais il y avait également la notion de ville.

Dans ces conseils, nous présentions également les grands projets de ville et nous parlions de l'ensemble du territoire. Je trouve que cette notion de quartier, même si beaucoup de Blanc-mesniloises et Blanc-mesnilois parlent du quartier sud, du quartier nord, etc., est renforcée avec cette dimension de conseils de quartier et non plus de conseil de ville et de voisinage. C'est une première approche qui ne nous convient pas en cela.

La note que nous avons était évidemment imprécise d'un point de vue des territoires, mais ce sont des coquilles que je suis tout à fait prêt à comprendre, il n'y a pas de souci. C'est bien que nous ayons le plan permettant de voir les quartiers concernés.

Plusieurs questions sur ce sujet. D'abord, y aura-t-il des budgets ? Par exemple, le fonds de participation des habitants que nous avons mis en place est-il préservé ou pas pour des projets liés à ces conseils de ville et de voisinage ? C'est important que nous puissions le savoir.

Quid du service démocratie participative à la Ville ? Que devient-il ?

Est-ce que l'opposition municipale sera représentée dans ces Conseils de quartier, puisque c'est vous qui en désignez les membres ?

Ce sera 26 membres ou moins ? Et partout ? Je n'ai pas eu le temps d'examiner précisément la carte, mais y a-t-il un équilibre de la population composant ces Conseils de quartier ? Je m'imagine que oui, mais c'est une question. Quels critères allez-vous utiliser pour déterminer la diversité sociale, comme il est dit dans la note ? C'est important.

Est-ce que la vie associative est un élément très important ? Les associations ne figurent pas dans votre note. Vous parlez des représentations des ensembles résidentiels les plus marquants et après des représentants des activités économiques, commerciales et libérales présentes dans le quartier. Est-ce que la vie associative d'une manière ou d'une autre va être représentée ? C'est quelque chose aussi, me semble-t-il, de très important à relever.

Ces questions reviennent aussi de la part d'Anne-Marie DELMAS : ces questions seront-elles évidemment publiques ? Est-ce que la prise de parole en réunion publique sera possible dans ces Conseils de quartier ?

Il est utile de préciser tous ces éléments afin que nous puissions déterminer notre vote.

Allez-vous inviter des citoyens à être candidats ou pas ou allez-vous désigner vous-mêmes seuls les habitants membres de ces Conseils de quartier ? Ce qui nous pose un vrai problème.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela vous pose problème avant que les termes ne soient déterminés. Donc, laissez-nous un petit peu de temps, nous sommes en réflexion sur ce point, mais je peux d'ores et déjà apporter quelques réponses pour vous satisfaire et ôter un certain nombre de vos inquiétudes.

Vous demandiez si l'on va aussi parler des sujets de la ville. Bien évidemment, car il y a des sujets transverses entre les différents quartiers ; par exemple, le problème de la gare de triage qui concerne plusieurs quartiers et bien d'autres encore.

Sur la question du budget, et je l'ai dit en préambule, nous allons allouer un budget qui sera peut-être minime, mais un budget qui permettra à ce conseil, et à cet adjoint, de faire du bien, d'apporter des réponses à la population au plus près de leurs demandes, c'est-à-dire point par point, quartier par quartier.

La pluralité : évidemment, cela vous a peut-être échappé, mais je suis un démocrate.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas marqué dans la note.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, mais cela tombe sous le sens, M. MIGNOT. Donc, évidemment qu'il y aura une pluralité et que je souhaite que l'opposition y soit représentée. Il y aura un certain nombre de réunions publiques et un travail interne en commission qui ne sera pas public.

Quant à la vie associative, dans la mesure où elle est transverse également, on parlera naturellement de la vie associative et de tous les sujets dans ces comités de quartier.

L'idée n'est pas de faire peur. Comme vous l'avez dit, les CVV avaient leurs avantages et leurs inconvénients. Nous avons pensé à travers cette mise en place être un peu plus efficaces au service des citoyens. Nous verrons bien, laissez-nous la chance de monter ce dispositif. Je serai tenté de vous dire « allez, chiche ! on essaie, on va voir ».

M. DIDIER MIGNOT :

Juste une remarque, M. MEIGNEN, j'entends vos réponses. Ce n'est pas la question qui est posée. D'abord, j'entends la notion de budget. Pour toute fonction, la démocratie a un coût, et de toute façon il faut la faire fonctionner, cela coûte de l'argent, c'est normal. Ce n'est pas la question que je vous posais, mais maintenez-vous le fonds de participation des habitants ? Nous donnions de l'argent à des habitants qui avaient des projets.

L'autre question porte sur la vie associative, bien sûr qu'on va parler de la vie associative, mais est-ce que la vie associative va être impliquée dans ces conseils de quartier ? Telle est la question. Est-ce que dans les 26 membres il y aura des représentants d'associations ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La réponse est « oui », je laisserai la parole à Jean-Marie MUSQUET ensuite.

M. JEAN-MARIE MUSQUET :

Je suis Président d'une association et je vais faire partie du quartier nord : les associations seront représentées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et pas seulement l'association « As du cœur », nous ferons en sorte que ces conseils représentent toute la diversité. Nous savons très bien que des associations comptent dans certains quartiers. Il me paraît anormal de ne pas les impliquer, c'est un peu la réponse à votre question, M. MIGNOT.

Il y aura un budget, qu'on l'appelle fonds de participation, peu importe, à disposition de ces comités et du maire adjoint pour développer les projets au plus près de la population, c'est ce qu'il faut retenir. On va simplement en améliorer le fonctionnement.

Je vous propose de passer au vote sur ce mémoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la mise en place de conseils de quartier sur 4 secteurs de la Ville. Leur dénomination est la suivante :

Conseil de quartier du secteur Sud
 Conseil de quartier du secteur Centre
 Conseil de quartier du secteur Nord-Est
 Conseil de quartier du secteur Nord-Ouest

- INDIQUE que les périmètres des quartiers sont les suivants :

- Pour le secteur Sud : la totalité du territoire communal situé au sud de la voie ferrée
- Pour le secteur Centre : délimité par la voie ferrée jusqu'à la rue de l'Abbé Niort, l'avenue Aristide Briand, l'avenue Veuve Bouquin et l'avenue Descartes
- Pour le secteur Nord-Est : délimité par l'avenue Veuve Bouquin, l'avenue Aristide Briand, la rue Maurice Audin, l'avenue Descartes (à l'Ouest) et l'avenue du 8 mai 1945 (au Nord)
- Pour le secteur Nord-Ouest : délimité par l'avenue Descartes (au Nord), la rue Maurice Audin, l'avenue Aristide Briand (à l'Ouest), la rue de l'Abbé Niort et l'avenue du 8 mai 1945 (au sud)

(M. le Maire énonce la liste des procurations).

.3 CRÉATION DE 3 POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE CHARGÉS DES CONSEILS DE QUARTIER

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce mémoire suit la création de conseils de quartier. Le quatrième poste d'adjoint de quartier reviendra à Gabriel GALIOTTO, qui verra ses prérogatives un peu étendues.

Les trois postes d'adjoints au maire chargés des conseils de quartier sont proposés à Mme Carmen HERNANDEZ-HERSEMEULE, Mme Amina KHALI et M. Abdelsalem HITACHE.

Nous devons procéder à deux votes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la création de 3 postes d'Adjoints au Maire chargés des conseils de quartier.

Le Conseil Municipal,

- DESIGNE les nominations suivantes :

- Conseil de quartier du secteur Sud : Monsieur Gabriel GALIOTTO
- Conseil de quartier du secteur Centre : Madame Carmen HERNANDEZ-HERSEMEULE
- Conseil de quartier du secteur Nord-Est : Madame Amina KHALI
- Conseil de quartier du secteur Nord-Ouest : Monsieur Abdelsalem HITACHE

- PROCÉDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal chargés des conseils de quartier au scrutin de liste à la majorité absolue, comme suit :

Votants : 42

Blancs et nuls : 11

Exprimés : 31

Nombre de sièges à pourvoir : 1 pour chaque conseil de quartier

Ont obtenu :

- liste présentée par la Majorité Municipale : 31 voix, soit 4 sièges
Mme HERSEMEULE Carmen, Mme KHALI Amina, M. HITACHE Abdelsalem.

- PROCLAME élus pour siéger aux conseils de quartier les membres suivants :

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| - M. GALIOTTO Gabriel | - Mme KHALI Amina |
| - Mme HERSEMEULE Carmen | - M. HITACHE Abdelsalem |

.4 INDEMNITÉS DE FONCTIONS ALLOUÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS AU MAIRE
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit d'approuver la fixation de l'enveloppe globale des indemnités de fonctions selon les modalités établies et la répartition entre le Maire, les Adjoints au maire et les Conseillers délégués, conformément à l'annexe jointe au mémoire.

Une précision, j'ai décidé que l'indemnité du Maire et du Premier adjoint soit strictement identique, au centime près, à l'indemnité du Maire et du Premier adjoint précédents, soit très en deçà du plafond légal autorisé.

Je vous demande de bien vouloir voter à main levée.

M. RAMOS a une question, je vous en prie.

M. ALAIN RAMOS :

M. le Maire, chers collègues, une explication de vote. Vous avez étudié le compte administratif 2013 et vous avez remarqué qu'à la page 11 de celui-ci au chapitre 6531 « indemnités », vous avez constaté que la précédente municipalité avait consacré en 2013 : 337 567,36 € aux indemnités d'élus.

La proposition qui nous est soumise pour les indemnités d'élus pour ce nouveau mandat s'élèvera en année pleine à 502 771,40 €. Nous constatons ensemble un accroissement de 165 203,96 €. Donc, la municipalité nous demande de voter une augmentation des indemnités versées aux élus de 48,93%. Cette augmentation entravera l'objectif de réduction de la dette sur le mandat de pratiquement 1 million d'euros. L'augmentation de 165 203 €, c'est l'équivalent de 11 années de SMIC, 11 000 repas de restauration scolaire, d'une année et demie de fournitures scolaires, six années de subventions à l'OSBM judo, deux années de subventions à la bourse du travail.

Par ailleurs, chers collègues, vous avez aussi étudié le budget primitif 2014 et vous avez donc constaté à la page 11 au même chapitre 6531 que la dépense inscrite ne correspond pas à la décision qui vous est soumise.

De plus, il nous semble que ce mémoire n'est pas en adéquation avec vos engagements 33 et 35.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci M. RAMOS, simplement une précision. M. RAMOS, qui manie très bien les chiffres, oublie simplement d'indiquer qu'il y a 4 maires adjoints de quartier en plus et un adjoint au maire supplémentaire par rapport au précédent mandat, ce qui nécessairement nous amène à des dépenses supplémentaires.

M. ALAIN RAMOS :

Choix !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le 13^{ème} adjoint, c'est quelque chose de tout à fait légal quand on passe les 50 000 habitants. Quant aux adjoints de quartier, effectivement, c'est notre choix et nous l'assumons.

M. ALAIN RAMOS :

Je n'ai jamais remis en cause la légalité de ce que vous faites, je l'ai analysé.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Parfait, très bien. Nous procédons donc au vote de ce mémoire n°4.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- DECIDE de répartir les enveloppes fixées, à compter du 5 avril 2014, entre le Maire, les Adjointes et les Conseillers délégués.

Les montants de ces indemnités suivront l'augmentation du point Fonction Publique.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus au budget à cet effet.

.5 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote de ce mémoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROCEDE à la modification du tableau des effectifs comme suit :

A compter du 1^{er} avril 2014

Pour compenser les créations d'emplois décidées lors des séances du Conseil Municipal des 23 janvier et 06 mars 2014, et consécutivement à l'avis du comité technique paritaire en date du 17 mars 2014 :

- Suppression d'un emploi d'animateur
- Suppression de deux emplois de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Suppression d'un emploi de technicien paramédical de classe normale à temps non complet 12/35^{ème}
- Suppression de deux emplois d'assistant socio-éducatif
- Suppression d'un emploi de médecin praticien à temps non complet 17,50/35^{ème}
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- Suppression d'un emploi de psychologue de classe normale à temps non complet 10,50/35^{ème}
- Suppression de quatre emplois d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe
- Suppression de deux emplois d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- Suppression de trois emplois de directeur
- Suppression de trois emplois d'assistant de conservation
- Suppression d'un emploi d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe
- Suppression d'un emploi d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe
- Suppression d'un emploi d'ingénieur en chef de classe normale
- Suppression de trois emplois d'agent de maîtrise principal
- Suppression d'un emploi d'assistant socio-éducatif principal

Pour tenir compte des départ en retraite, des mutations externes, des promotions internes et des développements de carrière :

- Création d'un emploi d'ingénieur principal et suppression d'un emploi d'ingénieur
- Création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 10/20^{ème} et suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 10/20^{ème}
- Création d'un emploi de conservateur du patrimoine et suppression d'un emploi de conservateur de bibliothèques en chef
- Création d'un emploi de chirurgien dentiste à temps non complet 19/35^{ème} et suppression d'un emploi de chirurgien dentiste à temps non complet 28,50/35^{ème}
- Création d'un emploi de chirurgien dentiste à temps non complet 17/35^{ème} et suppression d'un emploi de chirurgien dentiste à temps non complet 09/35^{ème}
- Création d'un emploi de médecin praticien à temps non complet 14/35^{ème} et suppression d'un emploi de technicien paramédical de classe normale
- Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- Création d'un emploi de rédacteur et suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- Création d'un emploi de rédacteur et suppression d'un emploi d'attaché
- Création d'un emploi de technicien et suppression d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe

Selon les termes de l'article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du comité technique paritaire. Les suppressions d'emplois seront donc soumises à l'avis du comité technique paritaire lors de sa prochaine séance.

Les suppressions de postes soumises au délibéré du Conseil Municipal sont toutes compensées par des créations sur des grades ou des quotités de temps de travail différents. Il n'existe donc aucune réelle suppression de poste.

Ainsi, les suppressions ci-dessus ne sont mentionnées qu'à titre indicatif afin d'assurer le respect du principe de compensation entre création et suppression d'emplois. A ce titre, elles correspondent à des transformations d'emplois. Elles seront donc soumises à délibération lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal après avis du Comité technique Paritaire.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus au budget à cet effet.

.6 MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'OPÉRATION D'EXTENSION/RÉHABILITATION DE LA PISCINE HENRI WALLON

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit d'approuver le montant de l'autorisation de programme de la piscine Henri Wallon et la répartition des crédits de paiement selon les modalités établies. On est censé provisionner la totalité de la dépense. Nous avons souhaité l'amortir sur deux ans afin de payer moins d'intérêt. C'est une décision qui va dans le sens (M. RAMOS appréciera peut-être) d'un peu d'économies sur les intérêts.

Parallèlement, nous avons demandé au consortium de bien vouloir étudier la possibilité d'arrêter le creusement de la fosse de plongée, et c'était l'un de nos arguments de campagne électorale. Cette opération ajoutait un surcoût d'environ un million d'euros.

D'après la projection donnée par le consortium, nous devrions réaliser un peu plus de 500 000 € d'économies pour la Ville en annulant ce projet de creusement de cette fosse de plongée. Je rappelle que seul le club de plongée, de 15 membres, était concerné. De plus, un certain nombre d'adhérents ne résidaient pas au Blanc-Mesnil, mais en Bretagne ou ailleurs. Il m'a semblé qu'en cette période de disette –on nous annonce d'ailleurs une baisse sensible des dotations de l'Etat dans les années à venir– cette dépense était un peu disproportionnée au regard des finances de la Ville. Donc, la chose sera faite rapidement et nous ferons cette économie.

Je vous propose de voter ce mémoire.

Mme BUFFET a une question, je vous en prie.

MME MARIE-GEORGE BUFFET :

Merci. D'abord, on se félicite des travaux engagés dans cette piscine. On sait que les piscines représentent l'un des équipements les plus importants au plan sportif, puisque c'est l'accès de chaque enfant à l'apprentissage de la natation.

Les piscines ont été dotées à un moment donné par un plan d'Etat : les fameuses « 1000 piscines », mais elles ont vieilli et il était urgent de les remettre aux normes actuelles pour que la pratique sportive puisse se faire dans les meilleures conditions.

Je regrette profondément que vous envisagiez de supprimer la fosse de plongée. La pratique le montre, quand nous avons des équipements de qualité, les clubs se développent et bénéficient de plus en plus de licenciés. C'est justement l'offre de l'équipement qui permet aux clubs de se développer. Donc, ce serait vraiment un recul par rapport aux besoins de la pratique sportive.

Comme tous les ans, j'avais sollicité les maires des villes de ma circonscription afin de voir s'ils avaient des projets à soumettre à la réserve parlementaire. Je passe toujours par les maires des villes. Puisque votre prédécesseur, Didier MIGNOT, avait proposé que cette réserve parlementaire aille justement à la réhabilitation de la piscine, je vous ai écrit le 7 avril pour que vous me confirmiez que vous étiez toujours demandeur de cette réserve parlementaire. Pour ma part, je suis bien sûr à la disposition des sportives et des sportifs toujours disposée à attribuer cette réserve parlementaire. Je vous signale que c'est dans les semaines qui viennent maintenant que le dossier doit être déposé, il s'agit de 20 000 €

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci Mme BUFFET, vous allez recevoir une réponse de nos services avec un accord bien évidemment, nous prenons volontiers ce montant pour les enfants du Blanc-Mesnil.

Sur la fosse, et j'ai participé à la commission d'appel d'offres, c'était vraiment une dépense substantielle. J'entends bien lorsqu'on crée un équipement, on attire également la population des villes aux alentours. Je dis simplement que c'était une somme très importante pour une partie très faible de la population, notre choix ira, à partir de maintenant, vers des dépenses qui concerneront autant que faire se peut une majorité de la population ; c'est pour cette raison que nous avons souhaité faire l'économie sur cette fosse de plongée.

MME MARIE-GEORGE BUFFET :

On ne comprend pas pourquoi des jeunes de Blanc-Mesnil ne seraient pas intéressés à pratiquer ce sport.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

De Blanc-Mesnil et des villes alentours, on est bien d'accord, mais je trouve que c'est un équipement très onéreux qui ne se justifie pas au regard du nombre d'adhérents attendus et du nombre de plongeurs attendus.

Mme LEMARCHAND et ensuite M. BRAMY.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Mme BUFFET, la fosse est une chose, mais limiter les compétitions à 4 lignes d'eau, je n'appelle pas cela un établissement particulièrement de qualité. On se limite aux compétitions départementales alors qu'ayant fait d'autres choix, on pouvait permettre à nos nageurs d'atteindre un niveau de compétition supérieur, dixit votre ancien directeur des sports, M. REBOULET. M. MIGNOT, je vous vois faire « non ».

M. HERVÉ BRAMY :

Sur la fosse, c'est votre choix et on va le regretter évidemment, ce sera déplaisant pour ceux qui pratiquent ce sport. Je pense que vos chiffres ne sont pas tout à fait exacts, je connais bien ce club. Je ne pratique pas beaucoup, n'étant pas mon choix sportif préféré, mais j'ai de la famille et des amis qui le pratiquent. Ils sont beaucoup plus nombreux que ce que vous le laissez entendre. D'ailleurs, il y a eu dans l'histoire de cette pratique la création de deux associations.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Dont une plonge au Bourget.

M. HERVÉ BRAMY :

Pendant la période des travaux.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, les deux clubs ne s'entendent pas, M. BRAMY.

M. HERVÉ BRAMY :

Peu importe, de toute façon, il y a bien plus que 15 plongeurs. Je pense qu'il faut avoir une conception de nos villes qui permette la pratique sportive en développement. Cela appelle non seulement des pratiques y compris d'autres villes, et vous le dites. On ne peut plus penser simplement les pratiques sportives de mon point de vue à l'échelle du territoire d'une commune. Des sportifs du Blanc-Mesnil pratiquent un sport dans d'autres villes, parce que les équipements sont plus adaptés. Chaque ville ne pouvant pas réaliser les équipements sportifs pour toutes les pratiques sportives.

Je le regrette très fortement, car d'une part ils étaient plus que 15, cela a fait naître des vocations, sans doute y a-t-il l'idée de la coopération quelque part au travers d'un tel équipement pour permettre à des jeunes qui viennent d'autres villes de pratiquer. On sait aussi gérer avec des tarifs différents s'il le faut, si l'on veut mettre des normes restrictives à des pratiques sportives dans des équipements qui sont assez limités dans notre département, à part la fosse de Saint-Denis, je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup d'autres dans le département permettant le développement de cette pratique.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Saint-Denis, ce n'est pas si loin, M. BRAMY. Et pour un million d'euros, il y a peut-être d'autres sports à développer qui auront beaucoup plus d'adhérents.

Vous avez bien compris que le choix consiste à se demander si, pour une somme considérable, on ne peut pas faire mieux et intéresser à la pratique d'un sport, quel qu'il soit, beaucoup plus d'habitants.

Donc, je vous propose de passer au vote de ce mémoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- VOTE le montant de l'autorisation de programme « Piscine Henri Wallon » et la répartition des crédits de paiement comme suit :
 - montant global de l'autorisation de programme : 8.288.927 euros.
 - CP 2014 : 5.050.000 euros.
 - CP 2015 : 3.238.927 euros.
- VOTE le principe selon lequel les éventuels reports de crédits de paiement de l'année 2014 se feront sur les crédits de paiement de l'année 2015 automatiquement.
- VOTE l'équilibre des dépenses par les recettes suivantes :
 - Autofinancement / Emprunt : 5.887.926,00 euros.
 - Dotation de développement urbain (DDU) : 1.094.583 euros.
 - FCTVA : 1.306.418,00 euros.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous avions prévu de voter pour, mais le coup de la fosse de plongée nous a conduits à l'abstention. C'était notre explication de vote.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Très bien.

.7 APPROBATION DE L'ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014 – ETAT 1259.COM
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les taux d'imposition seront inchangés, cela a été annoncé lors d'un conseil précédent. Avez-vous des questions ?

M. DIDIER MIGNOT :

Juste une remarque, cela n'a pas été annoncé mais voté. Je me souviens que vous vous étiez abstenus.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela a été annoncé. Donc, je vous propose d'approuver ces taux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'état 1259.Com avec les taux d'imposition ainsi maintenus de 2013 sur 2014.

.8 COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – RAPPORT BUDGÉTAIRE
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce mémoire n'appelle pas de vote. L'assemblée délibérante prend acte du rapport budgétaire du compte administratif 2013, en appui au vote des mémoires afférents au compte administratif du budget principal de la ville et de ses budgets annexes, service de l'eau, assainissement, SSIAD et CSAPA.

M. DIDIER MIGNOT :

M. MEIGNEN, si j'ai bien compris, je vais devoir sortir pour le vote du compte administratif et comme il s'agit de ma gestion, je voudrais en dire deux mots, si vous me le permettez.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous me devancez, je vous aurais donné la parole avant de vous demander de sortir.

M. DIDIER MIGNOT :

Comme vous voulez, si vous avez d'autres choses à ajouter, allez-y.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avant de passer au vote du compte administratif, il y a le mémoire n°9.

M. DIDIER MIGNOT :

Donc, je vais dire un mot sur le compte administratif et je sortirai très tranquillement.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous ne voterez pas le mémoire n°9.

M. DIDIER MIGNOT :

Si, je peux parler maintenant du compte administratif, et on passe au mémoire n°9, comme vous voulez.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez-y, M. MIGNOT, vous êtes pressé de parler.

M. DIDIER MIGNOT :

Simplement, je vais être très bref. C'est un bon compte administratif. Je rappelle que le magazine « Capital » avait parlé de la gestion sage de Didier MIGNOT. C'est à nouveau écrit dans ce rapport budgétaire. Je m'en réjouis, je crois que c'est une bonne nouvelle pour les Blancs-mesnilois et les Blancs-mesniloises. La capacité d'autofinancement est maintenue, voire renforcée. Je rappelle qu'au début du mandat 2008-2014 nous étions dans le réseau d'alerte de la préfecture, nous en sommes sortis. La gestion de notre Ville est reconnue à la fois par les services fiscaux, les services du Trésor public et par l'ensemble des gens qui sont amenés à examiner les comptes publics, notamment la Chambre régionale des comptes.

Le compte administratif 2013 et la situation budgétaire de notre Ville à la fin de ce mandat 2008-2014 montrent une gestion tendue bien sûr, comme dans toutes les collectivités territoriales, parce que malheureusement le sort fait aux finances publiques aujourd'hui, notamment le sort fait aux budgets des collectivités territoriales, est particulièrement dur. Je trouve que dans ce contexte, nous avons un compte administratif d'une excellente qualité, et je voulais m'en réjouir.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Voilà un discours militant, chacun aura compris que les budgets que nous allons voter ont été préparés par la précédente majorité, puisque nous n'avons pas eu le temps matériel depuis l'élection de préparer ce budget général. Nous avons simplement amendé un certain nombre de points, je vous en ferai part ensuite.

M. DIDIER MIGNOT :

Juste pour clarifier pour le public, là on ne parle pas du budget 2014 mais du compte administratif 2013, c'est-à-dire l'argent dépensé en 2013, le budget de l'année 2013 réalisé. Cela n'a rien à voir avec le budget 2014 sur lequel nous aurons d'autres choses à dire. Pour l'instant, c'est bien le budget 2013 dont il est question avec l'adoption du compte administratif. C'est tout ce que je voulais préciser.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai noté que vous nous indiquiez que vous aviez mieux travaillé que votre prédécesseur, puisque vous avez amélioré les comptes, c'est cela qu'il faut comprendre, nous continuerons à les améliorer.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas ce qu'il faut comprendre, M. MEIGNEN.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est bien mieux qu'au début de votre mandat.

M. DIDIER MIGNOT :

Bien sûr, mais mon prédécesseur avait fait aussi de grandes choses pour cette Ville. L'investissement et l'endettement qu'il avait générés étaient nécessaires parce que cette Ville se développe. Ce sont des cycles. A un moment donné, dans les circonstances tendues de finances publiques que nous avons connues depuis la crise de 2008, je trouve que Blanc-Mesnil (et c'est reconnu par tous) est une ville qui d'un point de vue budgétaire s'en sort plutôt bien.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pas par tous, M. MIGNOT. Je vous accorde qu'il n'y a pas trop d'emprunts toxiques, ce qui est une bonne chose, ce qui n'a pas été le cas du Conseil général.

M. DIDIER MIGNOT :

Il n'y en a pas trop, il n'y en a pas.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela dit pour avoir fait un point aujourd'hui avec le Trésorier, on est quand même bien endetté et on a une marge de manœuvre assez réduite qu'il faudra retrouver. Donc, nous aurons à progresser, vous nous dites que vous avez fait plutôt une bonne gestion, je pense qu'il y a beaucoup à améliorer dans les années à venir, et c'est ce que nous proposons de faire.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de ce rapport budgétaire du compte administratif 2013, en appui au vote des mémoires afférents aux comptes administratifs de chacun de ces cinq budgets.

.9 COMPTE-RENDU D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (F.S.R.I.F.) – ANNÉE 2013

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous propose de voter ce mémoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE ce compte-rendu quant à l'utilisation du Fonds de Solidarité de la région Ile-de-France au titre de l'année 2013.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour les mémoires n°10, 11, 12, 13 et 14 relatifs aux comptes administratifs, je demanderai à M. MIGNOT en sa qualité de Maire en exercice en 2013 de ne pas prendre part au vote et de bien vouloir sortir de la salle pendant le vote.

10. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2013

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

.1 Je vous propose de voter à main levée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. MIGNOT ne prenne part au vote,

- VALIDE le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2013.

Pour 2013 le résultat cumulé du compte administratif du budget Ville s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES 2013	27 342 877.76	88 447 028.44	115 789 906.20
RECETTES 2013	33 128 645.60	92 247 376.31	125 376 021.91
RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	5 785 767.84	3 800 347.87	9 586 115.71
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2012)	- 9 210 447.28	2 652 825.88	- 6 557 621.40
RESULTAT DE CLOTURE 2013	- 3 424 679.44	6 453 173.75	3 028 494.31
BALANCE DES RESTES A REALISER	- 449 415.78	- 21 509.81	- 470 925.59
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2013	- 3 874 095.22	6 431 663.94	2 557 568.72

11. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2013

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous propose de voter à main levée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. MIGNOT ne prenne part au vote,

- VALIDE le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2013.

Pour 2013, le résultat cumulé du compte administratif du budget de l'Assainissement s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2013	1 243 023.49	642 742.60	1 885 766.09
RECETTES 2013	691 655.83	1 226 093.95	1 917 749.78
RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	- 551 367.66	583 351.35	31 983.69
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2012)	160 357.11	410 008.98	570 366.09
RESULTAT DE CLOTURE 2013	- 391 010.55	993 360.33	602 349.78
BALANCE DES RESTES A REALISER	- 118 206.09		- 118 206.09
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2013	- 509 216.64	993 360.33	484 143.69

12. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU – EXERCICE 2013

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous propose de voter à main levée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. MIGNOT ne prenne part au vote,

- VALIDE le compte administratif du budget du service de l'Eau pour l'exercice 2013.

Pour 2013, le résultat cumulé du compte administratif du budget du service de l'Eau s'établit à :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2013	2 794 936.79	861 441.06	3 656 377.85
RECETTES 2013	3 415 135.43	1 066 203.18	4 481 338.61
RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	620 198.64	204 762.12	824 960.76
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2012)	53 716.08	133 562.75	187 278.83
RESULTAT DE CLOTURE 2013	673 914.72	338 324.87	1 012 239.59
BALANCE DES RESTES A REALISER	- 894 820.33		- 533 613.31
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2013	- 220 905.61	338 324.87	117 419.26

13. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (S.S.I.A.D.) – EXERCICE 2013

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Même vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. MIGNOT ne prenne part au vote,

- VALIDE le compte administratif du budget du Service de Soins Infirmiers A Domicile de l'exercice 2013.

Pour 2013, le résultat cumulé du compte administratif du budget du S.S.I.A.D. s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2013	49 762.25	597 806.23	647 568.48
RECETTES 2013	6 452.69	581 498.21	587 950.9
RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	- 43 309.56	- 16 308.02	- 59 617.58
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2012)	202 404.74	213 281.46	415 686.20
RESULTAT DE CLOTURE 2013	159 095.18	196 973.44	356 068.68
BALANCE DES RESTES A REALISER		- 703.32	- 703.32
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2013	159 095.18	196 270.12	355 365.30

14. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (C.S.A.P.A.) – EXERCICE 2013

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Même vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. MIGNOT ne prenne part au vote,

- VALIDE le compte administratif du budget du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie de l'exercice 2013.

Pour 2013, le résultat cumulé du compte administratif du C.S.A.P.A. s'établit à :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2013	3 766.18	218 950.13	222 716.31
RECETTES 2013	6 707.55	291 055.00	297 762.55
RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	2 941.37	72 104.87	75 046.24
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (20121)	13 763.51	17 958.53	31 722.04
RESULTAT DE CLOTURE 2013	16 704.88	90 063.40	106 768.28
BALANCE DES RESTES A REALISER	-		-
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2013	16 704.88	90 063.40	106 768.28

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je demande à M. MIGNOT de bien vouloir reprendre sa place dans la salle du Conseil.

15. COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2013
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2013 et le déclare conforme au compte administratif 2013 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget Ville pour 2013, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture de l'exercice 2013
Investissement	- 9 210 447.28	-	5 785 767.84	- 3 424 679.44
Fonctionnement	11 074 206.07	8 421 380.39	3 800 347.87	6 453 173.75
TOTAL	1 863 758.99	8 421 380.39	9 586 115.71	3 028 494.31

Le résultat total de clôture de l'exercice 2013 n'intègre pas la balance des reports en section d'investissement (- 470 925.59), d'où la différence avec le compte administratif du budget principal de la Ville.

16. COMPTE DE GESTION DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2013

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le compte de gestion du budget de l'Assainissement pour l'exercice 2013 et le déclare conforme au compte administratif 2013 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget Assainissement pour 2013, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture de l'exercice 2013
Investissement	160 357.11	-	- 551 367.66	- 391 010.55
Fonctionnement	554 585.66	144 576.68	583 351.35	993 360.33
TOTAL	714 942.77	144 576.68	31 983.69	602 349.78

Le résultat total de clôture de l'exercice 2013 n'intègre pas la balance des reports en section d'investissement (- 118 206.09 euros), d'où la différence avec le compte administratif du budget de l'Assainissement.

17. COMPTE DE GESTION DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU – EXERCICE 2013
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le compte de gestion du budget du service de l'Eau pour l'exercice 2013 et le déclare conforme au compte administratif 2013 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget du service de l'Eau pour 2013, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture de l'exercice 2013
Investissement	53 716.08	-	620 198.64	673 914.72
Fonctionnement	613 459.98	479 897.23	204 762.12	338 324.87
TOTAL	667 176 .06	479 897.23	824 960.76	1 012 239.59

Le résultat total de clôture de l'exercice 2013 n'intègre pas la balance des reports en section d'investissement – 894 820.33 euros), d'où la différence avec le compte administratif du budget du service de l'Eau.

18. COMPTE DE GESTION DU BUDGET DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (S.S.I.A.D.) - EXERCICE 2013

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le compte de gestion du budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour l'exercice 2013, et le déclare conforme au compte administratif 2013 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.), pour 2013, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture de l'exercice 2013
Investissement	202 404.74	-	- 43 309.56	159 095.18
Fonctionnement	213 281.46	-	- 16 308.02	196 973.44
TOTAL	415 686.20	-	-59 617.58	356 068.62

Le résultat total de clôture de l'exercice 2012 n'intègre pas la balance des reports en section de fonctionnement (- 703.32 euros), d'où la différence avec le compte administratif du budget du S.S.I.A.D.

19. COMPTE DE GESTION DU BUDGET DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (C.S.A.P.A.) – EXERCICE 2013

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le compte de gestion du budget du C.S.A.P.A. pour l'exercice 2013 et le déclare conforme au compte administratif 2013 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget du C.S.A.P.A. (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) pour 2013, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture de l'exercice 2013
Investissement	13 763.51	-	2 941.37	16 704.88
Fonctionnement	17 958.53	-	72 104.87	90 063.40
TOTAL	31 722.04	-	75 046.24	106 768.28

20. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette affectation des résultats qui sera reprise dans le budget primitif du budget principal de la Ville pour 2014.

L'excédent de fonctionnement du budget principal de la ville en 2013, s'élève à **6 431 663.94 euros**. Conformément à la réglementation (articles L.2311-5 et R.2311-11 du CGCT), il est affecté de la façon suivante :

- **à la section d'investissement : 3 874 095.22 euros.**
Cette somme permettra de couvrir le besoin de financement anticipé de la section d'investissement (le solde d'exécution négatif reporté de 2013, sur la ligne budgétaire D 001), après la prise en compte des reports. Ce montant est imputé en recette d'investissement à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».
- **à la section de fonctionnement : 2 557 568.72 euros.**
Ce montant, qui correspond à la différence entre l'excédent de fonctionnement (6 431 663.94 euros) et la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (3 874 095.22 euros), est imputé en recette de fonctionnement sur la ligne budgétaire R 002 « Excédent de fonctionnement reporté de N-1 » et viendra participer à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget primitif pour 2014.

21. BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE cette affectation des résultats qui sera reprise dans le budget primitif du service de l'assainissement pour 2014.

L'excédent d'exploitation du budget de l'assainissement en 2013 s'élève à **993 360.33 euros**. Conformément à la réglementation (articles L.2311-5 et R.2311-11 du CGCT), il est affecté de la façon suivante :

- **à la section d'investissement : 509 216.64 euros.**
Cette somme permettra de couvrir le besoin de financement anticipé de la section d'investissement (le solde d'exécution négatif reporté de 2013, sur la ligne budgétaire D 001), après la prise en compte des reports. Ce montant est imputé en recette d'investissement à l'article 1068 « Autres réserves ».
- **à la section d'exploitation : 484 143.69 euros.**
Ce montant est imputé en recette d'exploitation sur la ligne budgétaire R 002 « Excédent d'exploitation reporté de N-1 » et viendra participer à l'équilibre de la section d'exploitation du budget primitif pour 2014.

22. BUDGET DU SERVICE DE L'EAU – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE cette affectation des résultats qui sera reprise dans le budget primitif du service de l'Eau pour 2014.

L'excédent d'exploitation du budget du service de l'eau en 2013 s'élève à **338 324.87 euros**. Conformément à la réglementation (articles L.2311-5 et R.2311-11 du CGCT), il est affecté de la façon suivante :

- **à la section d'investissement : 220 905.61 euros.**
Cette somme permettra de couvrir le besoin de financement anticipé de la section d'investissement (le solde d'exécution négatif reporté de 2013, sur la ligne budgétaire D 001), après la prise en compte des reports. Ce montant est imputé en recette d'investissement à l'article 1068 « Autres réserves ».

- **à la section d'exploitation : 117 419.26 euros.**

Ce montant est imputé en recette d'exploitation sur la ligne budgétaire R 002 « Excédent d'exploitation reporté de N-1 » et viendra participer à l'équilibre de la section d'exploitation du budget primitif pour 2014.

<p>23. BUDGET DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (S.S.I.A.D.) – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013</p>
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE cette affectation des résultats qui sera reprise dans le budget primitif du service de l'Eau pour 2014.

L'excédent d'exploitation du budget du SSIAD en 2013 s'élève à **196 973.44 €** avant la prise en compte de la balance des restes à réaliser. Conformément à la réglementation et à la nomenclature M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux, il est intégralement affecté à la section d'exploitation sur la ligne R002 « excédent de la section d'exploitation reporté » en tant que produit.

L'excédent d'investissement du budget du SSIAD en 2013 s'élève à **159 095.18 €** Dans les mêmes règles, il est affecté à la section d'investissement sur la ligne R001 « excédent de la section d'investissement reporté en tant que produit ».

<p>24. BUDGET DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (C.S.A.P.A.) – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013</p>
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE cette affectation des résultats qui sera reprise dans le budget primitif du service de l'Eau pour 2014.

L'excédent d'exploitation du budget du CSAPA en 2013 s'élève à **90 063.40 €** Conformément à la réglementation et à la nomenclature M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux, il est intégralement affecté à la section d'exploitation sur la ligne R 002 « excédent de la section d'exploitation reporté » en tant que produit.

L'excédent d'investissement du budget du CSAPA en 2013 s'élève à **16 704.88 €** Dans les mêmes règles, il est affecté à la section d'investissement sur la ligne R 001 « excédent de la section d'investissement reporté » en tant que produit.

25. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je voudrais faire un petit commentaire avant de donner la parole aux élus qui souhaiteront la prendre.

Il s'agit désormais de procéder au vote des budgets primitifs, qui est imposé avant le 30 avril par la réglementation. Au vu des délais, comme je le disais et du travail de préparation à fournir, il n'apparaît pas possible de revenir sur ce budget, qui a été construit par la majorité précédente.

Donc, nous procéderons d'ici quelques semaines à une décision modificative qui reviendra sur un certain nombre d'aspects de la gestion communale. Cependant, j'ai tenu d'ores et déjà à apporter un certain nombre de modifications. Déjà, nous reviendrons sur la réforme des rythmes scolaires. Nous nous donnerons une année supplémentaire, puisque la loi nous le permet, et le Premier Ministre, Manuel VALLS, l'a déclaré. Les communes bénéficieront d'une année supplémentaire pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires.

La majorité nouvelle a souhaité se donner le temps de comprendre et d'appréhender les choses, même si nous avons suivi le travail préparatoire mené. Je pense que ce serait plutôt une bonne idée d'y regarder d'un peu plus près et de repousser à la rentrée 2015 la réforme des rythmes scolaires pour avoir le temps d'en débattre avec tous les acteurs impliqués dans cette réforme.

Le premier point concernait l'absence de budgétisation des réformes des rythmes scolaires.

Le deuxième point porte sur notre choix de baisser de 100 000 € les dépenses de communication. Nous aurons besoin de trouver quelques marges, autant commencer par nous appliquer, et au budget communication, cette baisse des budgets.

Nous ne reconduirons pas un certain nombre de subventions, et nous l'avons annoncé dans notre programme, que j'appellerai à caractère politique. Je pense que les subventions ne sont pas destinées à financer un certain nombre d'associations qui ont une vocation politique, c'est le cas de l'association Elsa Triolet, de l'association des retraités de la CGT. Nous allons limiter la somme versée au titre du prébudget, la subvention à la Bourse du travail.

(Mouvement dans le public).

Je précise que cette subvention sera allouée à un certain nombre de clubs sportifs qui ont besoin de ces subventions, donc à la jeunesse du Blanc-Mesnil.

(Applaudissements)

De manière à leur permettre soit d'équilibrer leur budget, soit de pouvoir intéresser...

(Commentaires dans le public)

Je rappelle que le public ne doit pas manifester.

(Commentaires dans le public)

S'il vous plaît, je souhaite terminer.

(Commentaires dans le public)

Allez, on continue sereinement.

Par ailleurs, les subventions pour le Forum culturel, les Maisons pour tous, l'ADIL 93 et la Ligue des droits de l'Homme seront limitées, dans un premier temps, à leur montant initialement établi, mais rapporté à une durée sur 7 mois, c'est-à-dire jusqu'à fin juillet ; ce qui va nous permettre là encore de mener un travail, d'essayer de comprendre comment fonctionnent ces associations et donc de prendre une décision quant à la nature des subventions dont elles pourront disposer.

Je tiens à tout prix à prendre le temps de l'analyse sur le mode de gestion et les aspects juridiques et financiers de ces structures avant de débloquer des fonds complémentaires.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

(Commentaires dans la salle)

J'aimerais qu'on puisse travailler sereinement dans cette enceinte, si l'on pouvait faire le silence, merci.

M. BRAMY, je disais que je tiens absolument à prendre le temps de l'analyse sur le mode de gestion et les aspects juridiques et financiers de ces structures avant de débloquer les fonds complémentaires.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Mme DELMAS.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Devant cette assemblée renouvelée, je veux vous faire part des spécificités d'Europe Ecologie les Verts en faisant un résumé en trois points : d'abord sur les espaces verts, ensuite sur le développement durable et enfin sur la transition énergétique.

Notre Ville est engagée dans la préservation des espaces verts sous toutes leurs formes. Une étude effectuée par des chercheurs britanniques publiés dans la très sérieuse revue « Psychological science » montre que l'Homme a toujours un besoin crucial de verdure. En effet, les personnes habitant en ville sont plus heureuses si elles vivent près d'un espace vert. Les scientifiques ont trouvé une corrélation entre la proximité d'un espace vert et le bien-être du ménage, un bien-être qui tendrait à persister, même après des changements de revenus, de statut marital ou de santé. C'est pourquoi implanter parcs, jardins et autres espaces verts ne relève pas seulement d'un fantasme d'urbaniste, il s'agit en fait d'un véritable sujet de santé publique. Les arbres permettent de limiter considérablement la pollution aux particules fines, cause d'inflammations pulmonaires, d'artérioscléroses et de problèmes cardiaques. En clair, les arbres sauvent des vies.

Nous avons préservé notre patrimoine arboré avec la charte de l'arbre et nous espérons voir s'accroître les plantations sur la commune. La loi obligera les collectivités territoriales à abandonner l'usage des pesticides dangereux pour notre santé et pour notre terre en 2020. Au Blanc-Mesnil, la réduction a déjà commencé. Nous souhaitons que l'abandon total intervienne au plus vite pour la santé des employés communaux et des habitants, et que d'autres pratiques respectueuses de l'environnement soient utilisées.

Chaque année ont lieu les journées de l'environnement qui attirent de plus en plus de monde. Nous espérons celles à venir plus belles encore.

Notre Ville est engagée dans une démarche de développement durable. Nous souhaitons toujours voir avancer la multiplication des pistes cyclables et des garages à vélo, comme étudié dans le schéma cohérent des itinéraires cyclables. Nous souhaitons aussi voir poursuivi l'installation de conteneurs enterrés pour recevoir nos ordures ménagères, nos déchets recyclables et le verre.

Notre parc est un lieu propice d'enseignement à l'environnement, en absorbant les eaux pluviales, tous ces espaces perméables améliorent le drainage des eaux de ruissellement et évitent les inondations.

Vous aurez remarqué que depuis début mars, les allées sont nommées. Permettez-moi de préciser que ce travail fut un exemple de travail en commun, transgénérationnel, entre le conseil consultatif des aînés qui en avait fait la proposition et les jeunes du lycée Aristide Briand qui ont dessiné, calculé les résistances et enfin réalisé ces poteaux dans le cadre de leurs études.

Ce travail plus long que la simple signature d'un chèque à une entreprise de signalisation nous semble être un exemple du « vivre ensemble » que nous souhaitons pour la Ville.

Le développement durable se trouve au centre de l'économie, du social et de l'environnement, en portant toujours un regard vers les générations futures. C'est pourquoi sa mise en oeuvre passe par l'éducation et nous souhaitons notamment la formation d'animateurs spécialisés qui interviendraient dans les cadres des ateliers liés à la réforme des rythmes scolaires (et cela vient d'être supprimé), dans les centres de loisirs et les colonies de vacances. Ne serait-ce pas là votre engagement 49 ?

Aller plus loin en ce qui concerne les repas bio servis aux enfants des crèches, des écoles et des centres de loisirs est pour nous la bonne direction.

Notre Ville doit aussi s'engager dans la transition énergétique. Il ne s'agit pas d'un débat technico-technique entre experts, il s'agit de la vie de nombreuses personnes vivant actuellement dans des logements non isolés, et par voie de conséquence se trouvant en précarité énergétique. Il s'agit aussi des budgets des collectivités territoriales avec une ressource énergie en constante augmentation. Pour contrer le phénomène, il faut mettre en oeuvre simultanément deux voies : consommer moins en appliquant la norme RBR2020 à toutes les constructions municipales ou en partenariat, utiliser des énergies renouvelables : la méthanisation des résidus fermentescibles, le solaire et la géothermie. Vous l'aurez compris, nous souhaitons la réalisation d'un budget qui fasse du Blanc-Mesnil une ville écologique et durable.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci Mme DELMAS. Est-ce que d'autres élus souhaitent prendre la parole ? M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Plusieurs choses, M. MEIGNEN, c'est un moment important pour la vie de notre Ville que le vote d'un budget, même si vous l'avez dit, et c'est bien normal, il y aura une décision modificative dans quelques semaines. J'ai bien noté.

A ce propos, et c'est totalement hors sujet, mais a-t-on les dates des Conseils Municipaux ? Je ne vous demande pas de me répondre maintenant, mais ce serait bien de les avoir, au moins pour le prochain, qu'il soit confirmé ou pas.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le 22 mai, mais il est possible que l'on soit obligé d'anticiper et de tenir un autre Conseil municipal très rapidement pour désigner les membres de la commission sur la concession d'eau. Nous avons un appel d'offres et nous sommes vraiment très contraints.

M. DIDIER MIGNOT :

C'était en annexe de mon propos, mais cela me faisait penser qu'il fallait qu'on examine rapidement ce calendrier de nos conseils municipaux.

Evidemment, je le disais, un moment important. Tout d'abord, vous venez d'annoncer l'abandon pour cette année de la réforme des rythmes scolaires. Vous évoquez le temps nécessaire pour en débattre. Je vous rappelle que nous avons commencé ce débat il y a plus d'un an et demi dans la ville, et je regrette d'ailleurs que l'opposition municipale à l'époque n'y ait pas participé alors qu'elle y était conviée. C'est un fait. Nous avons un débat qui est d'ailleurs jugé dans bien des villes, et de toutes tendances politiques confondues, exemplaire à l'égard de la concertation que nous avons menée sur cette réforme.

Cela étant, nous partageons la même inquiétude sur les financements.

Je rappelle que tout cela ne serait pas arrivé, ou en tout cas ce serait sans doute mieux passé si, il y a 5 ou 6 ans, le Président SARKOZY sans aucune concertation n'avait pas décidé de la suppression de l'école le samedi matin.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ah, c'est encore la faute à SARKOZY, on y revient !

(Mouvement dans la salle).

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Cette réforme avait été prise sans aucune concertation, la preuve en est, aujourd'hui, y compris à Gauche comme à Droite, des gens reconnaissent que la réforme scolaire et l'abandon de l'école le samedi matin étaient une très mauvaise chose pour les apprentissages des enfants. C'est une situation dommageable, nous en héritons les uns et les autres, mais il est bon de redonner à César ce qui appartient à César sur ces questions.

Donc, nous sommes dans cette situation aujourd'hui avec des moyens financiers évidemment en berne concernant la mise en place de cette réforme. Il serait souhaitable que nous menions les combats pour obtenir les financements nécessaires, car encore une fois, la réforme des rythmes scolaires, l'allègement et l'aménagement du temps de l'enfant par rapport à la qualité des apprentissages dont il peut s'imprégner sont extrêmement importants. Aujourd'hui, les rythmes scolaires ne sont pas satisfaisants pour les enfants dans nos écoles. Ce n'est pas qu'au Blanc-Mesnil, mais partout en France. Je crois qu'il y a une vraie réflexion à mener, et nous l'avons menée de manière très large avec des experts (pédagogues, chronobiologistes) qui sont venus nous l'expliquer. C'est un élément important. Nous devons maintenant mener les batailles nécessaires pour obtenir les financements nécessaires à cette mesure.

De mémoire, et je peux me tromper car cela n'apparaît pas évidemment sur une ligne budgétaire dans les documents, mais nous étions aux alentours de 300 000 € pour la mise en place de cette réforme cette année.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

270 000 € moins 120 000 € de dotations de l'Etat la première année, soit 150 000 € de budgets.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est évidemment une économie que je peux entendre, mais qui est substantielle pour le budget 2014.

Sur la baisse de 100 000 € de la communication, c'est relativement classique pour un changement de majorité. C'est souvent comme cela que les choses se font. J'attire juste votre attention sur le fait qu'une télévision locale coûte beaucoup plus cher que 100 000 €. On verra le budget communication dans les années à venir.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On verra, ne parlez pas à ma place sur la télévision locale, on a déjà réfléchi à la chose. Poursuivez M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous l'aviez promise, donc elle est bien maintenue ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Dès que nous aurons rattrapé le retard sur la fibre optique, M. MIGNOT.
(*Applaudissements*).

M. DIDIER MIGNOT :

On peut en parler longuement, et je veux bien qu'on ait un débat sur ce sujet, mais ce n'est peut-être pas dans le cadre du budget.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On l'aura nécessairement.

M. DIDIER MIGNOT :

Avec plaisir et on pourrait en discuter avec les opérateurs privés de l'installation de la fibre optique dans nos villes, ce serait intéressant.

Cela étant, vous l'avez évoqué et c'est bien normal, nous sommes pour une part confrontés à un budget aujourd'hui conforme dans les très grands équilibres à ce que nous avons discuté lors du débat d'orientations budgétaires, alors que j'étais le maire. C'est normal, vous l'avez expliqué et je partage ce point de vue, vous n'avez pas eu le temps objectivement matériel de pouvoir modifier en profondeur votre budget.

Le diable est évidemment dans les détails, et ces détails font mal. Je sais que vous vous étiez présenté aux employés communaux en disant : « bonjour, je suis le diable ». Bienvenue le diable, car je vais vous faire quelques démonstrations qui sont quand même assez éloquents. Ce sont des détails qui sont quand même lourds de signification politique et porteurs du sens nouveau que vous allez donc donner aux orientations de la politique municipale.

Quelques exemples, que vous avez évoqués, sur lesquels je vais revenir, car je voulais avoir cette confirmation et vous nous l'avez donnée. Tout d'abord, cette ligne budgétaire intitulée « dépenses imprévues » de près de 1,3 million d'euros. Il n'est pas besoin d'être un grand spécialiste de la lecture d'un budget pour dire que cette somme inhabituelle sur cette ligne budgétaire d'un point de vue comptable correspond grosso modo à ce que vous ne versez pas entre 2014 et 2013, donc au Forum et aux trois associations que sont les Maisons pour Tous.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On verse 7/12^{ème}, le temps de comprendre ce qui se passe.

M. DIDIER MIGNOT :

En fait, ces subventions versées correspondent à des subventions versées jusqu'au mois de juillet au Forum et aux Maisons pour Tous.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Jusqu'à fin juillet et le reste du budget est réservé.

M. DIDIER MIGNOT :

Je vais faire part de nos impressions et de notre sentiment, mais vu les propos que vous avez tenus sur la politique culturelle de la Ville, et je vous ai entendu dire notamment au banquet des retraités, que vous alliez reprendre en main le Forum, vu les propos que vous avez sur les Maisons pour Tous dans la mandature précédente, je ne vous cacherai pas que nous sommes particulièrement inquiets sur l'avenir de ces structures, que ce soit d'ailleurs pour les Maisons pour Tous comme pour le Forum, il faut bien prendre conscience que les équipes de ces équipements ont besoin dès maintenant de lisibilité budgétaire pour préparer l'avenir.

Or, je pense qu'en vous empressant de modifier la subvention, tel que vous le faites aujourd'hui à ces équipements, sans même avoir pris la peine –je crois– de rencontrer les équipes, vous les mettez de fait en situation de ne pas pouvoir anticiper leur fonctionnement dans les semaines et les mois à venir. Bien sûr que cela peut avoir des conséquences graves sur l'emploi des salariés qui sont employés par ces structures.

Vous parlez d'aller jusqu'à fin juillet, mais quid des payes d'août et septembre par exemple ? S'il y a des préavis de licenciement à faire, au cas où vous ne verseriez pas la subvention, ce qui reste une possibilité, c'est maintenant qu'il faut déclencher les préavis. Nous sommes vis-à-vis de ces salariés et des directions de ces équipements dans une situation de grande fragilité, de précarité et d'incertitude sur l'avenir qui pèse lourd. Cela pèse aussi lourd sur les activités culturelles, socioéducatives que prodiguaient ces équipements en direction de la population.

Pour aller au fond des choses, car je crois que c'est important de le dire, selon nous, c'est aussi pour vous un moyen de faire pression sur ces équipes, en tentant de les soumettre à votre volonté par le chantage à l'étranglement financier.

(Mouvement dans la salle)

On en reparlera en août. A travers cette mesure, c'est la liberté associative qui en prend un coup et vous comprendrez que tout cela est parfaitement inacceptable pour nous.

Puis, il y a d'autres détails. Quid, mais vous l'avez dit, de la subvention à l'Office local du sport, que vous supprimez totalement, si j'ai bien compris, sans même avoir pris la peine d'en informer les responsables ? Je les ai eus hier au téléphone et c'est moi qui leur ai appris.

Par-delà la philosophie générale par les OMS (Offices municipaux des sports), l'OLS en l'occurrence à Blanc-Mesnil, qui promeut les valeurs du sport pour toutes et tous, que va-t-il advenir du « jeu sport en mai le 8 mai » ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il sera maintenu.

M. DIDIER MIGNOT :

De l'Intégrathlon ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela a été dit, il sera maintenu.

M. DIDIER MIGNOT :

Ou encore des « Relais des collèges », initiatives pour lesquelles l'OLS joue un rôle pivot, un rôle central, extrêmement important ou encore du centre médico-sportif. Je rappelle que l'OLS est le porteur institutionnel de la labellisation et que le CNDS ne finance pas si l'OLS n'est plus en place. Donc, c'est un vrai sujet. Je pose des questions.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le centre médico-sportif sera maintenu. Cela a été dit et annoncé. Ce n'est pas parce que l'OLS disparaît que le centre médico-sportif disparaît.

M. DIDIER MIGNOT :

Vérifiez car les subventions du CNDS ne sont pas automatiques.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La tutelle changera. N'essayez pas de faire peur à tout le monde.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne fais peur à personne.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

A chaque fois que vous prenez la parole, il y a d'abord un numéro d'autosatisfaction, je vous le laisse et ensuite un numéro où vous exprimez votre crainte, vous forcez le trait et je passe mon temps à vous rassurer. Nous avons écrit des choses, il suffit de vous référer à nos écrits, M. MIGNOT, et cela vous rassurera.

M. DIDIER MIGNOT :

Je voudrais juste que vous me laissiez finir, mais je vous assure que vous ne me rassurez vraiment pas.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous en prie.

M. DIDIER MIGNOT :

Donc, j'évoquais cette question du centre médico-sportif, car la labellisation y compris pour le CDNS est un élément important. Sur tous les sujets mis en place sur les actions pour l'accueil des personnes en situation de handicap, pour les personnes à pathologie chronique (diabète, insuffisance coronarienne ou respiratoire), la lutte contre l'obésité : c'étaient des éléments portés par l'OLS du fait de la labellisation.

Je continue mon propos, M. MEIGNEN si vous voulez bien. Votre décision concernant l'OLS coupe un bras à la politique en direction des personnes souhaitant se livrer aux activités physiques et sportives dans notre Ville. Je ne parle pas nécessairement des clubs, mais bien des personnes qui souhaitent se livrer à une activité physique et sportive dans la ville.

Il aurait au moins fallu que vous en mesuriez les conséquences avant de prendre cette décision et donc rencontrer les responsables de l'OLS qui vous ont demandé audience. Je vous demande, M. MEIGNEN, de rencontrer au plus vite les responsables de l'OLS pour qu'ils puissent dans le détail discuter avec vous des conséquences de cette décision et que celle-ci pourrait avoir sur le monde sportif au Blanc-Mesnil.

Vous l'avez évoqué, il y a la suppression à l'association Elsa Triolet. Bien sûr, on peut vivre cela comme une association politique, je pense que Louis Aragon et Elsa Triolet étaient sans doute des grands auteurs reconnus par tous du 20^{ème} siècle dans notre pays, voire dans le monde. Je crois que c'est un élément me semble-t-il important, mais c'est un choix.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On parle de l'association et des buts, mais pas de la qualité d'écrivain.

M. DIDIER MIGNOT :

Il y a la réduction importante de la subvention à la LDH, cela m'inquiète beaucoup, j'espère que vous n'êtes pas atteint du syndrome d'Hénin-Beaumont

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si l'on pouvait garder un peu de mesure dans cette enceinte.

M. DIDIER MIGNOT :

Je suis très mesuré.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Prenez conscience de ce que vous dites.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est bien ce qui est grave.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mesurez vos propos.

M. DIDIER MIGNOT :

Je mesure parfaitement mes propos, car j'aurais pu être beaucoup plus virulent.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mesurez vos propos.

M. DIDIER MIGNOT :

Continuons l'inventaire avec la suppression de la subvention à la Confédération nationale du logement. Cette grande association reconnue nationalement permettait de tenir des permanences de conseil, d'information individuelle ou collective, d'intervention auprès des bailleurs et des propriétaires, tout cela en direction des locataires de logements privés ou HLM, et aussi aux copropriétaires. Plus d'une centaine de personnes étaient concernées par ces permanences chaque année. Je crois que c'est important, notamment quand on voit l'état d'un certain nombre de nos copropriétés dégradées, qu'ils puissent trouver auprès d'organismes comme la CNL...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Elles trouveront le même service auprès d'autres organismes, il n'y a pas de souci, voire même auprès de la CNL, nous verrons.

M. DIDIER MIGNOT :

Pour l'instant, c'est fini. C'est bien 8 000 € en moins, on est d'accord ?

Enfin, j'en terminerai par là, dans votre décision c'est la mise à mort programmée dans des délais très courts de la bourse du travail par l'arrêt de sa subvention. Pour un maire qui disait dans le journal municipal il y a une semaine qu'il veut être le maire de tous les Blancs-mesnilois, cela commence mal.

J'ai envie de dire aussi –et je vais être un peu polémique– chassez le naturel, il revient au galop. Vous êtes un maire de droite, et comme tous les maires de droite, notamment lorsque comme vous ils sont chefs d'entreprise, la première chose que vous faites est que vous tapez sur les salariés et les outils qu'ils ont pour se défendre.

(Mouvement dans la salle).

Je vais finir mon propos, M. MEIGNEN. Il n'y a pas si longtemps, dans cette salle, vous n'aviez pas de mots assez durs pour parler des patrons voyous, quand j'avais invité au Conseil municipal les salariés en lutte de PSA Citroën et de Roto 93. Cela m'avait d'ailleurs surpris de votre part, puisque vous étiez un fervent supporter d'Alain MADELIN –et vous l'êtes toujours– ultra-libéral bien connu par ces faits d'armes avec les mouvements étudiants d'extrême droite comme Occident dont il est l'un des fondateurs et qui, je citais Alain MADELIN : « cassait du rouge et du syndicaliste dans les manifestations ».

Mais l'important n'est pas là, M. MEIGNEN, mais que cette bourse du travail reçoit chaque année des milliers de Blancs-mesnilois et de Blancs-mesniloises, quels qu'ils soient, y compris des chefs d'entreprise qui viennent auprès de la bourse du travail rechercher les informations juridiques notamment pour le déroulement des élections professionnelles, mais surtout des salariés bien sûr qui bien souvent n'ont pas d'autres moyens de faire valoir leurs droits, parce qu'ils n'ont pas de syndicats dans leur entreprise. Des gens bien souvent en détresse qui trouvent là une écoute et des conseils précieux pour au moins leur redonner leur dignité souvent bafouée dans l'entreprise.

Ils sont là les enjeux de votre décision, qui n'est pas une décision d'ordre budgétaire, mais une décision politique. En prononçant ces mots, je pense aux personnes que j'ai vues en audience et que j'ai orientées vers la bourse du travail pour qu'elles trouvent conseil et assistance, et je dis bien la bourse du travail, je ne dis pas la CGT. Je fais le distinguo.

Je pense à ces salariés immigrés, très peu francophones.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Est-ce que les autres syndicats sont représentés à la bourse du travail ?

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, bien sûr. Laissez-moi finir. Et qui pouvaient se faire expliquer leur contrat de travail -je pense à ces salariés immigrés, très peu francophones- et leur fiche de paye. Je pense à ces salariés sans-papiers, vivant dans la peur et à qui la bourse du travail permettait de retrouver un peu de courage et de dignité. Je pense à ces femmes victimes de harcèlement en tous genres...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. MIGNOT, il y a d'autres structures sociales que la bourse du travail pour accueillir ces personnes.

M. DIDIER MIGNOT :

Non, non. Il y en avait des milliers qui allaient à la bourse du travail.

Je pense à ces femmes victimes de harcèlement en tous genres dans des petites entreprises...

(Commentaires dans la salle).

M. DIDIER MIGNOT :

Vous me laissez finir, il faut juste que je finisse mon propos

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Terminez M. MIGNOT, c'est un peu long et c'est pour cela que les gens s'impatientent.

Allez-y, terminez.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous avez déjà fait plus long M. MEIGNEN.

Je pense à ces femmes qui sont victimes de harcèlement en tous genres et qui pouvaient au moins venir se confier voire entreprendre des actions en justice grâce à l'action de cette bourse du travail et des conseils qu'elles y trouvaient. Il y a aussi la prise en charge des familles en surendettement, dont la bourse du travail aidait à la constitution des dossiers.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Là encore, il y a bien d'autres organismes sociaux.

M. DIDIER MIGNOT :

Je sais que cela se fait ailleurs, mais il y a des milliers de Blanc-mesnilois qui le font.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous donnons des subventions à ces organismes aussi pour traiter ces cas.

M. DIDIER MIGNOT :

Et également la défense des consommateurs. Donc, c'est tout cela la bourse du travail ; c'est tout cela qu'aujourd'hui vous décidez de rayer d'un trait de plume avec une décision qui, encore une fois, n'est pas une décision budgétaire mais bien une décision politique. Ce sont de tous ces gens-là dont il est question aujourd'hui à travers votre décision.

Vous avez dit que vous aviez des gens de Gauche sur votre liste, j'espère qu'ils ne cautionneront pas cette mesure.

Je vous demande également de vous engager à recevoir les représentants de la bourse du travail au plus vite et de revenir sur votre décision concernant la suppression de la subvention et des deux emplois concernés par cette subvention.

A travers ces quelques exemples, on voit aisément la casse systématique à laquelle vous allez vous livrer dans les mois qui viennent, une casse qui vise à détruire les solidarités, à nourrir le chacun pour soi et le clientélisme.

(Mouvement dans la salle).

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Même vos supporters sourient, M. MIGNOT. Quand on est dans l'excès, à un moment donné, ce n'est plus...

M. DIDIER MIGNOT :

La technique est bien connue, mais vous ne m'aurez pas avec ça.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez-y terminez, car j'aimerais bien vous répondre, mais je ne ferai pas si long.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas moi qui fais peur, mais vos choix, M. MEIGNEN, mais la peur n'évitant pas le danger, c'est ainsi que je vais conclure mon propos. Nous allons évidemment combattre ces choix ici au Conseil municipal mais aussi partout où vous les mettrez en application et plus largement dans toute la Ville.

Vous l'aurez compris de telles décisions sont tellement lourdes de conséquences pour un certain nombre de Blanc-mesnilois et de Blanc-mesniloises, elles viennent tellement profondément remettre en cause la nature même de notre budget que nous avons élaboré, que nous allons voter contre ce budget 2014.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vais répondre en quelques mots à M. MIGNOT, car il y a quand même un certain nombre de points que je ne veux pas laisser passer. Je rassure le public, je ferai un peu plus court.

Sur la bourse du travail, M. MIGNOT, il me semble avoir lu des tracts pendant la campagne émanant d'autres syndicats que la CGT, remettant en question cette subvention au principe que ce n'était pas équitable vis-à-vis des autres syndicats. Je vous signale simplement ce point.

Quant à l'Office local des sports, a-t-on besoin de ce chapeau ? Certes, c'est une tradition dans les villes communistes d'avoir un Office local des sports. Combien y a-t-il de villes dans le département ?

M. DIDIER MIGNOT :

François BAROIN en a un à Troyes qui fonctionne très bien.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Peut-être, si cela lui plaît, c'est très bien. Regardez autour de vous et dites-moi dans combien de villes du département il subsiste, mis à part dans les villes communistes, un Office local des sports ? C'est donc qu'il ne doit pas être aussi utile que cela, qu'on peut reprendre les prérogatives et faire en sorte qu'elles soient soutenues par le mouvement sportif en direct, sans ce chapeau constitué par l'Office local des sports.

Vous me parliez du Forum, j'ai reçu justement hier, en compagnie de Karim BOUMEDJANE, notre adjoint à la culture, M. Xavier CROCI, justement pour évoquer la question du financement du Forum. Il me disait à juste titre et avec des arguments frappés au coin du bon sens qu'une programmation se prévoit un an à l'avance et qu'il faut effectivement anticiper. On lui a dit qu'on avait pris un engagement devant nos électeurs de non pas de supprimer le Forum mais de revoir la programmation du Forum afin qu'une part plus importante de la population puisse assister aux spectacles donnés par le Forum. M. CROCI nous a indiqué, dans l'état actuel des choses pour garder les financements publics et pour tenir les engagements, pouvoir donner 25 dates la première année, et voir ensuite ce qu'on peut faire. Commençons de cette manière.

Il y a nécessité devant nos électeurs de modifier la programmation du Forum en prenant en compte évidemment l'existant, sans faire de casse. Il y a aussi une volonté de notre part qui sera indéfectible de répondre aux attentes de la population qui nous dit vouloir aller au Forum plus souvent. Aujourd'hui, la programmation faite ne correspond pas à ses attentes. Donc, nous allons nous conformer aux vœux des Blancs-mesnilois.

Concernant les Maisons Pour Tous, il ne vous a pas échappé qu'il y a un problème juridique, ou si cela vous a échappé, regardez donc les livres de droit. Lorsqu'un élu politique est président d'une association qui reçoit la quasi-totalité de ses subventions de la Ville, il y a gestion de fait, et il y a un problème juridique que nous sommes en train de regarder.

Je ne veux pas me retrouver devant le juge. On verra la forme à trouver, on n'a pas dit que l'on allait supprimer les Maisons Pour Tous, et d'ailleurs au contraire je vous donne l'information que l'on va en rajouter d'autres, les maisons de quartier. Simplement, il faut trouver la bonne forme juridique, et avant de bien comprendre et de trouver la solution, pour que ces Maisons Pour Tous puissent continuer à fonctionner, on les dote d'une subvention à hauteur de 7/12^{ème}, c'est-à-dire jusqu'à fin juillet. Cela fait 15 jours que nous sommes là, nous avons déjà fait beaucoup de choses. Accordez-nous dans le mois ou le mois et demi qui vient, on aura trouvé des solutions, on aura des propositions à faire qui seront juridiquement acceptables et qui permettront à ces Maisons Pour Tous de donner le maximum à la population, car c'est bien de cela qu'il s'agit.

La réforme scolaire : pourquoi ai-je souhaité mettre le pied sur le ballon pour regarder ? On arrive, on a suivi, on a les dossiers sur ce qui a été préparé. Personnellement, je souhaite mettre un contenu à cette réforme scolaire. Je pense que telle qu'elle est envisagée par le gouvernement actuellement, il n'y a pas le contenu que l'on souhaiterait y mettre. J'aimerais bien y mettre un peu d'anglais pour nos enfants, des jeux comme le jeu d'échec, qui apportent quelque chose à nos enfants. Je ne me satisfais pas qu'aujourd'hui dans ce qui est prévu, on impose à nos enfants de rester plus longtemps à l'école sans pour cela, une fois rentrés à la maison, qu'ils aient fait leurs devoirs. Je pense qu'il faut trouver un juste équilibre.

J'ai cru comprendre que les animateurs n'étaient pas vraiment satisfaits de ce qu'on leur préparait. J'ai cru comprendre que certains parents d'élèves manifestaient un peu contre ces réformes du rythme scolaire, même les enseignants nous interpellent. Alors, donnons-nous une année supplémentaire, réfléchissons ensemble, trouvons le bon compromis de manière à ce que l'intérêt de nos enfants prime.

Evidemment qu'il y a un problème de financement. La source des financements d'Etat commence à se tarir, je pense que le pire est devant nous. Je suis de près ce que dit le gouvernement sur les dotations aux collectivités locales qui vont être considérablement réduites. C'est dès à présent qu'il faut y penser. C'est aussi dans cet esprit que je souhaite réfléchir un peu plus longtemps avec la Majorité mais également avec l'Opposition municipale à cette gestion de cette réforme des rythmes scolaires.

Voilà ce que je voulais dire sur le sujet.

Mme BUFFET, puis nous passerons au vote si vous le voulez bien.

MME MARIE-GEORGE BUFFET :

Très rapidement, sur la bourse du travail, dans votre premier propos, vous avez dit que l'argent pris sur la bourse irait aux clubs sportifs pour la jeunesse du Blanc-Mesnil. Mais les jeunes du Blanc-Mesnil aiment pratiquer le sport, mais ils aiment aussi avoir des renseignements pour lutter contre la précarité dans l'emploi. Ils aiment aussi pouvoir savoir quelles sont les vraies conditions pour leur contrat.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pas à 10 ou 12 ans, Mme BUFFET.

MME MARIE-GEORGE BUFFET :

Monsieur, s'il vous plaît, je ne vous coupe pas, ne coupez pas les gens quand ils parlent, c'est une question de courtoisie. J'ai eu l'occasion d'envoyer de très nombreux jeunes à la bourse du travail pour qu'ils puissent se renseigner sur les conditions de leur contrat, sur leurs droits par rapport à leurs conditions de travail. Donc, n'opposons pas les jeunes dans leur amour du sport et les jeunes dans leur besoin d'avoir une bourse du travail, des syndicats, une aide juridique à leur disposition pour les aider dans l'emploi.

Vous avez raison, et Didier MIGNOT l'avait souligné sur la baisse des dotations globales de fonctionnement aux collectivités territoriales qui a commencé sous l'ancienne majorité, la vôtre, qui se poursuit aujourd'hui avec le gouvernement du Président HOLLANDE ; ce qui va m'amener, mardi, en tant que Député, à m'opposer au plan d'austérité proposé par le Premier Ministre, Manuel VALLS. J'ai entendu dans la presse que de nombreux députés de droite allaient voter ce plan de M. VALLS.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est leur choix Mme BUFFET. M. BRAMY.

M. HERVE BRAMY :

J'ai une intervention sous forme de questionnement. Au début de votre propos sur les suppressions, vous avez dit que vous aviez pris l'engagement de supprimer les subventions à tout ce qui était politique.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Associations à vocation politique, c'est exact.

M. HERVÉ BRAMY :

Vous me confirmez bien ces propos, cela veut dire que quand vous supprimez la subvention à « Elsa Triolet, Louis Aragon », vous considérez que ce n'est pas le patrimoine national, que ce n'est pas le poète des partisans, celui qui a donné... Il ne faut pas rire avec ça, je vois votre premier adjoint rigoler car je dis que cela a été le poète des partisans.

On n'a pas connu cette période et heureusement pour nous. Mon père a fait la guerre, je ne l'ai pas faite et j'en suis très satisfait. Il faut savoir que Louis Aragon, Elsa Triolet, c'est le patrimoine national, ce n'est pas une association politique, et c'est même une fondation qui permet de faire vivre l'œuvre de ces deux grands écrivains, dont le poète de la résistance. Donc, vous prenez la décision de ne plus permettre à des enfants du Blanc-Mesnil, puisque tel était le sens de la convention, de pouvoir accéder au Moulin de Louis Aragon, où sont déposés ses œuvres, où la France en tant que nation continue d'acheter les œuvres pour qu'elles soient protégées au plan national.

Je voulais attirer votre attention, vous dites que c'est politique, il faudrait que vous précisiez votre pensée sur cette question. Est-ce que défendre le patrimoine national, dont celui d'un poète, dont un grand éditorialiste du journal « Le Figaro » est un des plus grands fans en France encore vivant aujourd'hui, est-ce que c'est politique ?

Je veux bien qu'on en débâte. Pour moi, c'est quelque chose d'assez fondamental dans le positionnement d'élus de la République que nous sommes, les uns et les autres, nous avons été élus par nos concitoyens. Donc, j'ai besoin d'un éclaircissement sur votre positionnement politique sur ce sujet.

Je ne reviens pas sur le Forum. Je ne sais pas comment on peut faire sur cette question, car vous bloquez, vous ne fermez pas, mais en même temps on ne sait pas ce que cela va devenir. Je vous demande, M. MEIGNEN, que nous ayons l'occasion d'avoir enfin un vrai débat sur ce sujet, sur ce que fait réellement le Forum, ce que vous considérez qu'il ne fait pas. On pourra reprendre les chiffres de la fréquentation des Blancs-Mesnilois et des Blancs-Mesniloises. Je pense que c'est éminemment important, tout aussi politique que culturel.

Enfin, j'interviendrai tout à l'heure sur les Maisons de quartier.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vraiment très court, car j'aimerais qu'on passe au vote ensuite.

M. BRAMY, pas à moi, j'ai été élevé à Brassens, à Ferrat, donc à Aragon. Ne me dites pas cela, à moi !

Que vous soyez soucieux d'entretenir le patrimoine national et les visites au Moulin, pourquoi pas, mais pour autant les Blancs-Mesnilois doivent-ils subventionner cette association ? C'est là que nous disons « non », c'est tout. Cette association a une vocation politique, en tout cas, c'est notre avis. Respectez notre point de vue !

Je laisserai la parole à Karim ensuite. Sur le Forum, nous avons prévu de revoir M. CROCI au milieu de la semaine et nous l'avons longuement entendu sur le Forum. Notre décision sera prise en milieu de semaine.

M. KARIM BOUMEDJANE :

M. le Maire, je voulais simplement revenir sur les propos de M. MIGNOT, car à travers l'attaque que vous portez à M. le Maire, c'est toute l'équipe de la Majorité municipale que vous attaquez. Vous continuez d'alimenter des propos exécrables qui ont déjà été tenus lors de la campagne électorale et qui, je vous le rappelle, est close. M. RAMOS continue également de nous nommer « la Droite extrême ». Vous continuez à faire des allusions à la mairie FN de Hénin-Beaumont. Je pense que vous vous disqualifiez, M. MIGNOT, à tenir de tels propos à notre égard. M. le Maire et son équipe sont loin de la caricature, petite caricature voire minable, puisque vous tenez des propos graves, que vous en faites.

Merci à l'avenir, et je parle à toute l'opposition, de respecter cette assemblée et notamment notre Majorité municipale.

(Applaudissements).

Pour revenir au Forum, M. BRAMY et M. MIGNOT, nous travaillons actuellement, comme l'a dit M. le Maire, avec les différents acteurs : l'administration et les responsables de l'association du Forum à l'avenir de la programmation de cet outil culturel.

Je vous rappelle que le Forum est une scène conventionnée, qui perçoit donc un financement, des subventions de différents partenaires, qui conditionne aujourd'hui la programmation culturelle. Donc, M. BRAMY, ne présagez pas de notre action, laissez-nous cette liberté d'appréhender le rôle, les contours, les paramètres de l'association du Forum.

M. le Maire fait le choix de faire voter ce jour 7/12^{ème} du budget pour l'année 2014 afin de nous laisser simplement le temps de travailler, à l'instar des pratiques pour les différentes Maisons Pour Tous.

M. BRAMY, nous sommes des élus responsables. Il est clair que nous avons une autre conception de l'offre culturelle, merci donc de nous laisser le temps nécessaire afin d'avoir une réponse sérieuse.

Je vous remercie, M. le Maire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si vous le voulez bien, je voudrais qu'on avance. Nous allons donc délibérer sur ce budget primitif 2014. Le mémoire précise les différents éléments notables quant au budget des années précédentes. Conformément à la réglementation, nous allons procéder au vote de ce budget primitif de la Ville 2014 par chapitre budgétaire.

Le budget proposé est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 130 047 858,07 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE 011 « charges à caractère général » : 16 517 657,78 € avec les restes à réaliser de l'exercice 2013 portés sur 2014, le total s'élève à : 16 539 167,59 € Le vote porte sur les propositions nouvelles.

Dépenses : 16 517 657,78

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

CHAPITRE 012 « charges de personnel et frais assimilés » (plus gros chapitre budgétaire du budget de la collectivité), le montant des propositions nouvelles s'élève à : 49 931 368 €

Dépenses : 49 931 368,00

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

CHAPITRE 65 « autres charges de gestion courante » (concernant principalement les subventions), le montant des propositions nouvelles s'élève à : 7 961 842,14 €

Dépenses : 7 961 842,14

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

CHAPITRE 66 « charges financières », le montant des propositions nouvelles s'élève à :
2 468 000 €

Dépenses : 2 468 000.00

Majorité Municipale : 32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

CHAPITRE 67 « charges exceptionnelles », le montant des propositions nouvelles s'élève à :
1 084 676,67 €

Dépenses : 1 084 676.67

Majorité Municipale : 32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

CHAPITRE 022 « dépenses imprévues », il est proposé l'inscription de : 1 284 488 € Ces crédits pourront être reventilés sur des postes de dépenses déterminés après constatation des besoins réels concernant certaines activités.

Dépenses : 1 284 488.00 €

Majorité Municipale : 32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 79 269 542,40 € avec les restes à réaliser.
Les dépenses d'ordre sont également à voter.

CHAPITRE 023 « virement à la section d'investissement » : 2 912 037,60 €

Dépenses : 2 912 037.60 €

Majorité Municipale : 32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

CHAPITRE 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » (correspondant aux amortissements des immobilisations retracées), dans l'état de l'actif, elles s'élèvent à : 9 895 129,96 €

Dépenses de fonctionnement : 9 895 129.96 €

Majorité Municipale : 32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

Les dépenses de fonctionnement atteignent ainsi le montant de : 92 076 709,96 €

RECETTES

CHAPITRE 70 « produits des services du domaine et ventes » : 5 586 128 €

Recettes : 5 586 128.00 €

Majorité Municipale : 32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

CHAPITRE 73 « impôts et taxes », le montant proposé s'élève à : 47 305 714 €

Recettes : 47 305 714.00 €

Majorité Municipale : 32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

CHAPITRE 74 « dotations et participations » : 32 844 369,96 €

Recettes : 32 844 369.96 €

Majorité Municipale : 32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

CHAPITRE 75 « autres produits de gestion courante » : 1 408 855,60 €

Recettes : 1 408 855.60 €

Majorité Municipale : 32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

CHAPITRE 013 « atténuation de charges » : 438 000 €

Recettes : 438 000.00€

Majorité Municipale : 32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

CHAPITRE 76 « produits financiers » : 2 300 €

Recettes : 2 300.00 €

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

CHAPITRE 77 « produits exceptionnels » : 711 285,68 €

Recettes : 711 285.68 €

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

Ceci porte le montant des recettes réelles de fonctionnement à : 88 296 653,24 €

CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections

Recettes : 1 222 488.00 €

Pour les recettes d'ordre, les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) retrace la qualification comptable des travaux en régie, le montant proposé aligné sur le réalisé 2013 est de : 1 222 488 €

Avec le résultat reporté de 2 557 568,72 €, le montant total des recettes de fonctionnement est de : 92 076 709,96 €

L'autofinancement ainsi dégagé au profit de la section d'investissement est de : 11 584 679,56 €

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

Nous passons maintenant à la section d'investissement, qui nécessite également un vote formel par chapitre.

SECTION INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE 20 « immobilisations incorporelles », les propositions nouvelles portent sur : 433 724,46 € Avec les restes à réaliser, ceci porte le montant de ce chapitre à 564 446,99 € Le vote formel porte seulement sur les propositions nouvelles.

Dépenses : 433 724.46 €

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

CHAPITRE 204 « subventions d'équipement versées », en l'occurrence pour une surcharge foncière, le montant proposé s'élève à : 90 811 €

Dépenses : 90 811.00 €

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

CHAPITRE 21 « immobilisations corporelles », les propositions nouvelles portent sur : 11 021 344 € Avec les restes à réaliser, ceci porte le montant de ce chapitre à 14 189 218,68 € Le vote formel porte seulement sur les propositions nouvelles.

Dépenses : 11 021 344.00 €

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

CHAPITRE 23 « immobilisations en cours », le montant proposé s'élève à : 1 469 000 €

Dépenses : 1 469 000.00 €

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

CHAPITRE « opérations d'équipement »

Les opérations d'équipement retracent seulement l'opération de démolition-reconstruction de la piscine Henri Wallon, le montant proposé pour l'exercice 2014 s'élève à : 5 050 000 €

Dépenses : 5 050 000.00 €

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

CHAPITRE 16 « emprunts et dettes assimilées », le montant proposé s'élève à 11 770 504 € le remboursement en capital des emprunts liés à la dette de la Ville représente 8 657 821 €

Dépenses : 11 770 504.00 €

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

CHAPITRE 27 « autres immobilisations financières », le montant proposé s'élève à : 90 000 €

Dépenses : 90 000.00 €

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

CHAPITRE 45-1 « opérations pour le compte de tiers », le montant proposé s'élève à : 100 000 €

Dépenses : 100 000.00 €

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

Ceci porte maintenant le montant des dépenses réelles d'investissement à : 33 323 980,67 €

Les opérations d'ordre sont également à voter.

CHAPITRE 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections », elles correspondent à la bascule comptable des travaux effectués en régie, voté en section de fonctionnement, le montant proposé est de : 1 222 488 €

Dépenses : 1 222 488.00 €

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

Avec le solde d'exécution négatif reporté, le montant total des dépenses d'investissement est de 37 971 148,11 €

RECETTES

CHAPITRE 13 « subventions d'investissement », le montant des propositions nouvelles s'élève à : 4 068 958,14 € les restes à réaliser de 2 832 681,43 € portent le montant total sur ce chapitre à : 6 901 639,57 € Le vote formel porte seulement sur les propositions nouvelles.

Recettes : 4 068 958.14 €

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

CHAPITRE 16 « emprunts et dettes assimilés », le montant des propositions nouvelles s'élève à : 11 684 209,46 € Les nouveaux emprunts nécessaires pour équilibrer le budget représentent 8 584 209,46 € Le vote formel porte sur l'intégralité du chapitre.

Recettes : 11 684 209.46 €

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

CHAPITRE 10 « Dotations, fonds de réserves et divers », le montant des propositions nouvelles s'élève à : 2 414 006 €

Recettes : 2 414 006.00 €

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

CHAPITRE 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », le montant des propositions nouvelles s'élève à : 3 874 095,22 €

Recettes : 3 874 095.22 €

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

CHAPITRE 138 « autres subventions d'investissement non transférables », le montant des propositions nouvelles est de : 101 614,30 € Les restes à réaliser de 16 500 € portent le montant total sur ce chapitre à 118 114,30 € Le vote formel porte seulement sur les propositions nouvelles.

Recettes : 101 614.30 €

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

CHAPITRE 165 « dépôts et cautionnements reçus », le montant des propositions nouvelles s'élève à : 11 416 €

Recettes : 11 416.00 €

Majorité Municipale :	32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur :	11 voix Contre

CHAPITRE 27 « autres immobilisations financières », le montant des propositions nouvelles s'élève à : 60 000 €

Recettes : 60 000.00 €

Majorité Municipale : 32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

CHAPITRE 024 « produits des cessions d'immobilisations », le montant des propositions nouvelles s'élève à : 500 €

Recettes : 500.00 €

Majorité Municipale : 32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

CHAPITRE 45-2 « opérations pour le compte de tiers », le montant des propositions nouvelles s'élève à : 100 000 €

Recettes : 100 000.00 €

Majorité Municipale : 32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

Ce vote porte le montant des recettes réelles avec les restes à réaliser à : 25 163 980,55 €

Les opérations d'ordre sont le miroir des dépenses d'ordre de fonctionnement votées.

CHAPITRE 021 « virement de la section de fonctionnement », il est proposé à hauteur de : 2 912 037,60 €

Recettes : 2 912 037.60 €

Majorité Municipale : 32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

CHAPITRE 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 9 895 129,96 €

Recettes : 9 895 129.96 €

Majorité Municipale : 32 voix Pour
Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

Ceci porte le montant total des recettes d'investissement à : 37 971 148,11 €

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- ARRETE le Budget Primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2014 à la somme de 130 047 858.07 € pour les dépenses et 130 047 858.07 € pour les recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	92 076 709.96	92 076 709.96
Investissement	37 971 148.11	37 971 148.11
	130 047 858.07	130 047 858.07

- ARRETE l'emprunt d'équilibre de l'exercice 2014 à hauteur de 8 584 209.46 €uros.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il reste à voter les budgets primitifs des quatre budgets annexes de la Ville, conformément au principe d'unité budgétaire, ils sont votés lors de la même séance que celle du vote du budget principal de la Ville.

26. BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ARRETE le budget primitif du service de l'assainissement pour 2014 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	1 387 343.69	1 387 343.69
Investissement	1 613 714.09	1 613 714.09
	3 001 057.78	3 001 057.78

27. BUDGET DU SERVICE DE L'EAU – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ARRETE le budget primitif du service de l'Eau pour 2014 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	1 275 186.14	1 275 186.14
Investissement	3 763 142.67	3 763 142.67
	5 038 328.81	5 038 328.81

28. BUDGET DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (S.S.I.A.D.) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ARRETE le budget primitif du Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.) pour 2014 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	842 272.34	842 272.34
Investissement	177 860.83	177 860.83
	1 020 133.17	1 020 133.17

29. BUDGET DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (C.S.A.P.A.) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ARRETE le budget primitif du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (C.S.A.P.A.) pour 2014 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	333 984.03	333 984.03
Investissement	21 782.81	21 782.81
	355 766.84	355 766.84

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons terminé avec ce vote des budgets. Merci au public qui a été très patient et nous allons passer aux mémoires suivants.

30. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION POUR LE FORUM CULTUREL – ANNÉE 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je crois que le sujet a été déjà abordé. Avez-vous des questions ? M. BRAMY.

M. HERVÉ BRAMY :

Pour répondre à M. BOUMEDJANE, je n'ai pas cherché à polémiquer, j'ai simplement demandé s'il y aurait un débat. Je n'ai pas eu d'autres intentions dans mon expression précédente. Donc, il n'y a pas de polémique, je demande simplement s'il y aura un débat sur l'orientation de cette association et de cet important équipement culturel de Blanc-Mesnil. Je voulais juste apporter cette précision.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BRAMY, merci de votre intervention, mais le débat a eu lieu depuis un an, pendant la période électorale, et la population a fait un choix que nous allons respecter.

M. HERVÉ BRAMY :

On y reviendra de toute façon.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je soumetts ce mémoire au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Sans que MM. MEIGNEN, BOUMEDJANE, Mmes COMAYRAS et HAMA ne prennent part au vote,

- ATTRIBUE une subvention de 1 077 875 €uros à l'association Pour le Forum Culturel, au titre de l'exercice 2014,
(Ce montant intègre l'avance octroyée le 19 décembre 2013 par anticipation budgétaire de 600 000 €uros).
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2014, nature, fonction et destination correspondantes.

31. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL DÉVELOPPEMENT – ANNÉE 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 296 983 € à l'Association Blanc-Mesnil Développement au titre de l'année 2014, qui englobe l'aide de 100 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif le 19 décembre 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. JULIE, Mme HAMA, M. KAMATE, Mme PEPE et M. RUBIO ne prennent part au vote,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 296 983 euros à l'association Blanc-Mesnil Développement au titre de l'année 2014. Elle englobe l'aide de 100 000 euros attribuée par anticipation budgétaire sur le Budget Primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2013 ;
- RECONDUIT la garantie de la Ville en cas de remboursement d'indus à hauteur de 14 856 euros ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante ;

- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2014, nature, fonction et destination correspondantes.

32. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT BASKET – ANNÉE 2014 ET AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 69 400 € pour l'association Le Blanc-Mesnil Sport Basket. Elle englobe l'aide de 24 745 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2013 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

33. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT FOOTBALL – ANNÉE 2014 ET AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La subvention, telle qu'elle est votée là, est identique à celle de l'année précédente. Nous souhaiterions par décision modificative majorer cette subvention, nous avons rencontré les dirigeants du BMS Football qui nous ont alertés sur leur difficulté à équilibrer le budget. Les arguments sont tout à fait recevables puisqu'on nous dit que la subvention n'a pas évolué depuis de nombreuses années, et que par ailleurs le nombre d'adhérents inscrits au BMS Football ainsi que les activités proposées sont bien plus importants que par le passé.

Donc, nous reviendrons sur ce budget lors d'une décision modificative pour leur permettre d'équilibrer ce budget, en vous proposant une subvention exceptionnelle. Ensuite, nous augmenterons la subvention annuelle afin de leur permettre d'équilibrer plus facilement à l'avenir.

Mme LEMARCHAND.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Puis-je rajouter que le BMS Football est intervenu à de nombreuses reprises auprès de l'ancienne municipalité ? La réponse que nous apportons ne date pas de quelques jours, mais elle remonte à de nombreux mois. Elle était restée sans réponse de la part de l'ancienne municipalité.

M. DIDIER MIGNOT :

Je suis prêt à vous rencontrer, Mme LEMARCHAND, pour vous faire le point précis sur cette situation, y compris des nombreux SMS que j'ai reçus de la part du Président du BMS Foot.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je sou mets ce mémoire au vote, en sachant qu'il y aura une modification à venir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 211 524 € pour l'association Le Blanc-Mesnil Sport Football. Elle englobe l'aide de 100 000 € attribuée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2013 et celle de 5 762 € votée lors du Conseil Municipal de 6 mars 2014 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

34. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT GYMNASTIQUE – ANNÉE 2014 ET AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 163 430 € pour l'association Le Blanc-Mesnil Sport Gymnastique. Elle englobe les aides attribuées par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors des séances des Conseils Municipaux du 19 décembre 2013 d'un montant de 51 810 € et celui du 6 mars 2014 de 32 905 €;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

35. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT HANDBALL – ANNÉE 2014 ET AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On peut constater que cette subvention a été majorée. Là encore, les sportifs du Handball ont été reçus et nous ont expliqué qu'ils avaient un souci d'équilibre. Il doit leur manquer 20 000 €. C'est dû à une subvention qui avait déjà été budgétée, à savoir un sponsoring extérieur de Veolia qui ne leur est pas parvenu. Nous sommes en train d'en rechercher les raisons et l'éventuelle convention.

M. DIDIER MIGNOT :

Cela pose la question du sponsoring dans le financement des associations sportives. Lorsqu'il s'agit de l'argent public, et que nous sommes tenus par des délibérations qui visent à délivrer cet argent public, les choses sont stabilisées. Vous avez évoqué le nom de l'entreprise, donc maintenant il est secret pour personne. Effectivement, Veolia dans ses plans de restructuration a décidé de supprimer la subvention de 20 000 € que nous avons obtenue à l'époque, et mon prédécesseur. Veolia était de la manière la plus légalement du monde prestataire pour le SEAPFA.

Effectivement, cela pose la question de la fragilité des sponsorings privés pour le financement des sportifs, car qui paye décide. Autant une collectivité locale peut pérenniser et donc garantir aux associations sportives une manne de financement pérenne, autant d'une année sur l'autre, une entreprise fait ce qu'elle veut et par conséquent fragilise et précarise les mannes financières reçues par les associations sportives.

Nous voterons le mémoire qui nous est soumis aujourd'hui, et je connais le besoin du Hand de ces 20 000 €. C'est un vrai problème, car une fois que le besoin est créé et que le club s'est structuré avec ces 20 000 € supplémentaires, c'est à l'argent public de venir compenser les faiblesses et les désaffections du privé.

C'est un vrai problème qui interroge, M. MEIGNEN, sur la nature des financements tels que vous les proposez pour les clubs sportifs. Je ne suis pas contre le sponsoring, mais je dis simplement que c'est quelque chose de fragile, d'instable et d'extrêmement précaire. C'est à intégrer dans le financement des associations sportives, parce que pour le coup devant une entreprise qui délocalise, une entreprise qui se restructure, une entreprise qui décide tout simplement de ne plus sponsoriser, on n'a aucun recours.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On a un recours lorsqu'un contrat est signé tout simplement. Ils sont tenus par un contrat privé.

M. DIDIER MIGNOT :

Annuel.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ou triannuel, tout dépend du contenu du contrat, c'est un accord des deux parties. Donc, nous signerons bien, et j'ai bien entendu que la collectivité se doit d'aider nos sportifs à exercer leur sport, mais la collectivité ne peut pas tout faire avec l'argent des impôts des Blancs-Mesnilois.

Donc, il faut assurer les charges normales de fonctionnement des clubs, mais à chaque fois qu'on sera décidé à aller chercher le haut niveau, nous irons chercher des financements et nous signerons des conventions avec les partenaires du privé pour faire en sorte que ces financements arrivent en temps et en heure pour permettre le développement des activités de nos sportifs, et pour aller rechercher le haut niveau. C'est très important d'aller rechercher le haut niveau. Nous avons des clubs sportifs qui sont déjà à un niveau d'excellente, il ne manque pas grand-chose, juste un petit coup de pouce pour atteindre le plus haut niveau national.

Eh bien, nous allons les aider et comme la collectivité, je le répète, ne pourra pas tout faire, nous irons chercher des financements privés. C'est une divergence entre nous que j'admets. Simple-ment, vous nous dites que les entreprises ne sont pas obligées de donner les financements privés, si car elles signeront des conventions et elles seront tenues. Autrement, nous ferons ce que nous avons à faire pour faire respecter les contrats de droit privé.

M. MIGNOT et Mme LEMARCHAND ensuite.

M. DIDIER MIGNOT :

C'était juste pour insister sur la fragilité et la précarité des financements privés dans le domaine sportif. Je ne suis pas contre l'apport d'argent privé dans le sport, le sponsoring, nous le faisons dans tous les clubs.

Depuis des années, des entreprises participent au financement des clubs. Le paiement de sur-vêtements, le versement de sommes de 3 ou 5 000 € ce sont des choses qui existent depuis très long-temps, mais quand il s'agit de sommes conséquentes représentant 20, 30% du budget du club, cela de-vient extrêmement précaire. Je le dis et j'insiste là-dessus. C'est une mesure de prudence. Attention, car les sponsorings privés sont souvent beaucoup plus précaires et fragiles que les financements pu-blics. C'est la seule chose que je souhaitais dire, mais je ne suis pas, comme vous semblez le dire, contre cela.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Peut-être m'apporterez-vous votre soutien de la même manière que pour le football, M. MI-GNOT, car là des éléments me manquent par rapport à ce dossier du handball. Ce n'est pas un contrat qui perdure depuis la nuit des temps avec le handball, mais un contrat qui a été signé pour trois ans (2012, 2013, 2014). Pour 2013, le handball n'a toujours pas touché ses subventions. La municipalité s'est engagée néanmoins à pallier la carence éventuellement. Ce sont les informations que j'ai, il n'y a pas de raison qu'elles soient fausses.

Ils n'ont toujours pas le manque de subventions pour lequel vous vous êtes engagés à pallier le manquement éventuel de la société que nous avons nommée tout à l'heure, ce qui les met dans une fragilité particulièrement grave. Il était temps que nous intervenions puisque vous ne l'avez pas fait précédemment.

C'est là où je vous demande votre soutien car la mise en contact de ladite société avec le handball, c'est vous qui êtes allés chercher ce sponsor et à un moment donné, il faut aller jusqu'au bout de la démarche. Je regrette de n'avoir aucun élément en tant qu'élue, j'ai eu beau chercher, je n'ai rien trouvé. Donc, votre soutien me sera d'une grande utilité, M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Avec plaisir, mais ce n'est pas nous, cela date de bien avant cela.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Il semble que votre premier adjoint était bien impliqué dans cette recherche aussi de spon-sors. Apportez-moi votre contribution, j'en ai grandement besoin pour moi-même interpeller Veolia.

M. DIDIER MIGNOT :

Pas de problème, j'adore le hand !

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Ce n'est pas un problème de hand, M. MIGNOT !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

L'idée est de, s'il y a eu un contrat signé, le faire respecter. Pour aller plus loin sur la question du sponsoring privé, nous irons chercher des entreprises d'envergure nationale qui seront mieux à même de tenir leurs promesses. Par ailleurs, elles auront un intérêt à voir nos sportifs évoluer au plus haut niveau. C'est ce que nous allons rechercher. Quand on voit nos judokas sur le tatami, nos joueurs de hand dans les gymnases et nos joueurs de football sur le terrain notamment, mais on pourrait citer d'autres disciplines sportives, je dis que les entreprises de bonne capacité, de bonne surface financière peuvent trouver leur intérêt dans la réussite de nos sportifs. C'est un gagnant-gagnant que nous allons signer avec eux.

Donc, je vous propose de signer ce mémoire en sachant (et je le précise bien) que nous majorerons, puisque cela n'a pas été pris en compte cette fois-ci, de 20 000 € la subvention du handball pour qu'il puisse à l'avenir équilibrer ses comptes. Nous aurons à financer prochainement une subvention de 20 000 € d'équilibre pour pallier la somme qui n'est pas rentrée mais qu'ils avaient prébudgétée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 84 000 € pour l'association Le Blanc-Mesnil Sport Handball. Elle englobe l'aide de 32 000 € attribuée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2013 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

36. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT HOCKEY – ANNÉE 2014 ET AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 24 818 € pour l'association Le Blanc-Mesnil Sport Hockey. Elle englobe l'aide de 12 196 € attribuée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2013 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

37. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT JUDO – ANNÉE 2014 ET AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 25 600 € pour l'association Le Blanc-Mesnil Sport Judo. Elle englobe l'aide de 15 000 € attribuée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil municipal 19 décembre 2013 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

38. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT TENNIS – ANNÉE 2014 ET AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 84 000 € pour l'association Le Blanc-Mesnil Sport Tennis. Elle englobe l'aide de 10 000 € attribuée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2013 et celle de 32 000 € votée lors Conseil Municipal de 6 mars 2014 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;

- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

<p>39. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT RUGBY – ANNÉE 2014 ET AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE</p>

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 33 490 € pour l'association Paris Blanc-Mesnil Sport Rugby. Elle englobe l'aide de 12 196 € attribuée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2013 et celle de 4 549 € votée lors du Conseil Municipal de 6 mars 2014 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

<p>40. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ETOILE SPORTIVE BLANC-MESNIL JUDO – ANNÉE 2014</p>

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Un petit commentaire sur ce budget qui a été revu à la hausse, tout simplement pour prendre en compte le développement de ce club. Il nous est apparu quelque peu anormal d'avoir deux clubs, et nous ne faisons pas de choix entre les deux clubs de judo, nous les laisserons se développer.

Il apparaît que la fusion entre les deux clubs n'est pas possible aujourd'hui pour des raisons qui nous échappent. Donc, je prends acte et nous laisserons ces deux clubs vivre, peut-être à terme se regrouperont-ils. En tout cas, ce n'est pas d'actualité aujourd'hui.

Dans ce contexte, les deux clubs évoluant d'une manière séparée, il nous est paru anormal que l'un des deux clubs ait une subvention bien moindre par rapport à l'autre, alors que le nombre d'adhérents était quasiment identique, voire même un peu supérieur. Ce n'est pas un choix que nous faisons, mais plutôt un choix de bon sens et nous avons souhaité donner un coup de pouce à ce club tout à fait sympathique et qui a toute notre sympathie, comme tous les clubs de sport d'ailleurs.

Je sou mets ce mémoire au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 28 750 € pour l'association Etoile Sportive Blanc-Mesnil Judo au titre de l'année 2014 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci pour nos sportifs. Nous passons à l'attribution des subventions.

41. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION MAISON POUR TOUS CHEMIN NOTRE-DAME – ANNÉE 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous nous abstenons pour les mêmes raisons, et je ne reviens pas sur le débat que nous avons eu tout à l'heure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Sans que MM. BOUMEDJANE, KAMATE, Mmes HAMIDI et CAN ne prennent part au vote,

- ATTRIBUE une subvention pour 7 mois d'exercice de 128 781 € de fonctionnement et une subvention de 93 333 € au titre de la M.O.U.S pour la Maison Pour Tous Chemin Notre-Dame, soit au total une subvention d'un montant de 222 114 €
Ce montant tient compte de l'ouverture de crédits attribuée par anticipation budgétaire le 19 décembre 2013, soit 91 986 € au titre de fonctionnement et 66 665 € au titre de la M.O.U.S. ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les conventions correspondantes ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2014, nature, fonction et destination correspondantes.

42. ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MAISON POUR TOUS JEAN JAURÈS – ANNÉE 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Sans que MM. JULIE, RANQUET, Mme VIOLET et M. DRINE ne prennent part au vote,

- ATTRIBUE une subvention de 233 304 € pour le fonctionnement pour la Maison Pour Tous Jean Jaurès.

Ce montant tient compte de l'ouverture de crédits attribuée par anticipation budgétaire le 19 décembre 2013, soit 66 658 € au titre de fonctionnement ;

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2014, nature, fonction et destination correspondantes.

43. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION MAISON DES TILLEULS – ANNÉE 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BRAMY.

M. HERVÉ BRAMY :

Puisqu'on en vient à la Maison des Tilleuls, deux ou trois questions pour bien comprendre votre démarche. Là, vous bloquez les 5/12^{ème} jusqu'au mois de juillet pour examiner la situation, mais vous connaissez la situation. Je vais revenir sur l'histoire du Président. Effectivement, on l'a aussi fait examiner par nos juristes. Evidemment, lorsque les présidents étaient des élus, ils étaient élus par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration, ce qui nous paraît être un conflit d'intérêt. Au-delà de cela, vous connaissez la vie de nos Maisons pour Tous, puisque chaque année au Conseil municipal, vous avez exprimé votre point de vue, et notamment vous nous réclamiez les rapports d'activité, ce que l'on a transmis.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pas toujours, et pas toujours à temps, mais on a fini par les obtenir souvent.

M. HERVÉ BRAMY :

Vous les avez eus et vous avez eu largement le temps de les étudier de toute façon, donc vous les connaissez aussi bien que moi.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On est quand même resté à 2012, on attend 2013.

M. HERVÉ BRAMY :

Vous l'aurez, je pense qu'il n'y aura pas de grands changements dans les orientations.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela tarde un peu quand même.

M. HERVÉ BRAMY :

Parce que ce sont des petites équipes fragiles, vous le constaterez. Quand elles doivent gérer en autonomie leur comptabilité, les relations avec l'expert-comptable et que ce sont des équipements qui donnent toute leur place aux habitants et aux familles évidemment, puisque c'est le but, c'est un centre social agréé par la Caisse d'allocations familiales, qui est la tutelle d'ailleurs –je tiens à le préciser ici et maintenant- donc, si des choses n'avaient pas été faites dans les règles, de toute façon la CAF soit n'aurait pas redonné son accord pour un nouveau projet social, soit le donne parce qu'elle considère que la gestion et le projet d'activité en soi correspondent aux attendus de la tutelle.

Que voulez-vous examiner, au-delà de l'aspect juridique (ce que je peux comprendre) de l'élection du Président s'il s'agit d'un adjoint au Maire ou un élu ? Au-delà de cela, qu'attendez-vous de plus, au regard de toutes les informations que vous avez eues jusqu'à présent sur le sujet ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Déjà, l'aspect juridique est un premier point. Comme il ne vous a pas échappé que je ne pouvais pas engager de fonds, puisque la délibération n'était pas reçue jusqu'à présent, nous engagerons une consultation auprès de nos avocats, dès demain, pour examiner la situation juridique des Maisons Pour Tous à l'avenir. Au-delà de cet aspect, nous allons observer de près le fonctionnement pour voir s'il n'y a pas des améliorations à apporter, c'est cela dont il s'agit. Donc en votant 7/12^{ème} jusqu'à fin juillet, nous donnons les possibilités à ces Maisons Pour Tous de continuer à fonctionner, comme elles le faisaient jusqu'à présent, et nous nous donnons une possibilité de réfléchir et de mieux comprendre –ce qui sera vite fait– ayez confiance, on comprend vite.

M. HERVÉ BRAMY :

Attendez M. le Maire, ce sont des associations loi 1901. Les Conseils d'administration sont élus par les Assemblées générales des adhérents. Soit vous décidez de maintenir une forme associative, soit vous décidez autre chose, c'est ce que vous cherchez à...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous verrons, toutes les pistes sont ouvertes.

M. HERVÉ BRAMY :

Vous laissez la porte ouverte à ne pas maintenir la vie des associations loi 1901. C'est juste pour comprendre, car nous avons besoin de rendre compte à nos mandants, nous aussi.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous envisagerons tous les cas de figure, toutes les formes juridiques afin d'améliorer le fonctionnement de ces Maisons Pour Tous. On ne dit rien de plus.

Je vous propose de passer au vote de ce mémoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Sans que Mme KHALI, MM. HITACHE, AMRANE et KAMATE ne prennent part au vote,

- ATTRIBUE une subvention de 169 021 € pour le fonctionnement et une subvention de 82 250 € au titre de la M.O.U.S. pour la Maison des Tilleuls soit au total une subvention d'un montant de 251 271 €
Ce montant tient compte de l'ouverture de crédits attribuée par anticipation budgétaire le 19 décembre 2013, soit 120 730 € au titre de fonctionnement et 58 750 € au titre de la M.O.U.S. ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les conventions correspondantes ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2014, nature, fonction et destination correspondantes.

44. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION DU COMITÉ D' ACTIONS SOCIALES ET CULTURELLES (C.A.S.C.) – ANNÉE 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE le solde de la subvention d'un montant de 376 922 € à l'association du Comité d'Actions Sociales et Culturelles (C.A.S.C.) au titre de l'exercice 2014. Ce montant englobe l'aide accordée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2013, soit 140 000 €;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention afférente ;

- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

45. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MISSION INTERCOMMUNALE BOBIGNY – DRANCY – LE BLANC-MESNIL – RÉUNIES POUR L'EMPLOI (M.I.R.E.) – ANNÉE 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. JULIE et Mme HAMA ne prennent part au vote,

- ATTRIBUE une subvention de 83 670 € à l'association Mission Intercommunale Bobigny-Drancy-Le Blanc-Mesnil- Réunies pour l'Emploi (M.I.R.E.) au titre de l'année 2014 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

46. RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN À SEQUANO AMÉNAGEMENT DANS LE CADRE DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE LA MOLETTE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. MEIGNEN ne prenne part au vote,

- RENOUELE la délégation du droit de préemption urbain au bénéfice de Sequano Aménagement au sein de la zone industrielle de la Molette, uniquement pour les parcelles citées dans l'avenant n° 9 du traité de concession d'aménagement ;
- AUTORISE M. le Maire à intervenir aux actes afférents.

47. RENOUELEMENT DE LA DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN À SEQUANO AMÉNAGEMENT DANS LE CADRE DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU COUDRAY

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. MEIGNEN ne prenne part au vote,

- RENOUELE la délégation du droit de préemption urbain au bénéfice de Sequano Aménagement dans le périmètre de la concession d'aménagement de la zone d'activités du Coudray ;
- AUTORISE M. le Maire à intervenir aux actes afférents.

48. RENOUELEMENT DE LA DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN À LA S.A.E.S. DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA Z.A.C. CŒUR DE VILLE.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que MM. MEIGNEN et PERRIER ne prennent part au vote,

- RENOUELE la délégation du droit de préemption urbain au bénéfice de la S.A.E.S. dans le périmètre de la Z.A.C. Cœur de Ville ;
- AUTORISE M. le Maire à intervenir aux actes afférents.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous remercie. La séance a été un peu longue, je remercie l'administration et notamment le département finance qui a dû beaucoup travailler dans un temps réduit. Merci au public qui a été très calme compte tenu de la longueur de ce Conseil et merci aux élus.

Le prochain Conseil se tiendra a priori le 22 mai, sauf conseil anticipé pour élire la Commission qui statuera sur le renouvellement du contrat de l'eau.

Si les conseillers peuvent rester à leur place pour signer tous les documents.